



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/1-1998

ISBN 0-660-60666-6



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Tableau des principaux engagements en matière de résultats	2
I. Message du ministre	
Miser sur nos réalisations	3
II. Aperçu du Ministère	
Mandat du ministre	5
Vision, Mission et Valeurs du Ministère	5
Contexte opérationnel	6
Priorités stratégiques d'AAC	7
Où nous nous situons en tant que ministère	8
Organisation du Ministère	10
Organigramme du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire	10
Secteurs d'activité d'AAC	11
Descriptions des secteurs d'activité	12
Tableau de concordance entre les activités (ancienne structure) et les secteurs d'activité (nouvelle structure)	14
III. Rendement du Ministère	
Attentes en matière de rendement	15
Faits saillants des réalisations en matière de rendement	17
Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité	21
1. Croissance des marchés	21
2. Innovation pour un avenir durable	28
3. Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	34
4. Politiques et services ministériels	41
IV. Rendement financier	
Aperçu du rendement financier	46
Tableaux financiers récapitulatifs	
1. Sommaire des crédits approuvés	47
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	48
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	48
4a. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses prévues 1997-1998	49
4b. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses réelles 1997-1998	49
5. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	50
6. Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité	51
7. Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité	51
8. Paiements législatifs par secteur d'activité	51
9. Paiements de transfert par secteur d'activité	51
10. Dépenses en immobilisations par secteur d'activité	52
11. Projets d'immobilisations par secteur d'activité	52
12. État des grands projets de l'État	53
13. Prêts, investissements et avances	53
14a. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	53

14b. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	53
15. Passif éventuel	54

V. Rapports consolidés

Stratégie de développement durable : faits saillants de la première année de mise en oeuvre d'AAC	55
Rapports législatifs annuels	
Rapport annuel de la <i>loi sur la protection du revenu agricole</i>	57
Rapport annuel de la <i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	66
Rapport annuel de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	67
Rapport annuel de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i> pour la campagne 1997-1998	68

VI. Autres renseignements

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web	70
Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	72
Index	73

SOMMAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a fait des progrès mesurables dans la réalisation des objectifs qu'il s'était fixés au nom du secteur il y a plus d'un an. Dans un contexte marqué par le changement économique rapide, la conclusion de nouveaux accords commerciaux, les nouvelles technologies, des marchés mondiaux en mutation et une évolution de la demande à la consommation, le Ministère a apporté un certain nombre de contributions importantes au secteur et au pays dans son ensemble.

Pour permettre à AAC de s'adapter au milieu complexe où il évolue, nous avons modifié en profondeur la façon dont nous travaillons individuellement, les uns avec les autres, avec les agro-entreprises et avec nos autres partenaires. Nous avons ainsi établi quatre secteurs d'activité qui définissent avec précision où nous entendons concentrer nos efforts :

- ▶ Croissance des marchés,
- ▶ Innovation pour un avenir durable,
- ▶ Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales,
- ▶ Politiques et services ministériels.

Certaines des réalisations clés de chacun de ces secteurs sont décrites ci-après.

Croissance des marchés

- ▶ Les efforts d'AAC ont permis d'améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires canadiens grâce à une réduction des droits de douane.
- ▶ Nous avons aidé l'industrie à accroître ses ventes à l'étranger en lui fournissant des outils et de l'information de pointe pour l'aider à tirer profit des débouchés.
- ▶ Le Ministère a favorisé la croissance des investissements et l'adoption des nouvelles technologies dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Innovation pour un avenir durable

- ▶ AAC a investi 353 millions de dollars dans la R et D sur l'agriculture et l'agroalimentaire en 1997-1998.
- ▶ Les indicateurs agro-environnementaux sont en hausse — la qualité de l'eau et des terres dans les régions rurales est meilleure à l'heure actuelle qu'elle ne l'était il y a dix ans.
- ▶ La recherche en agriculture et en agroalimentaire procure un rendement de l'investissement positif — jusqu'à 54 % dans le cas des travaux en agriculture que dirige le Ministère.

Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales

- ▶ Les producteurs assument une responsabilité croissante à l'égard des risques liés à leur exploitation, et cela, grâce à une meilleure gestion et à de outils tel que le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).
- ▶ Les 23 initiatives nationales et les 13 conseils régionaux du Conseil canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) ont aidé le secteur agricole et agroalimentaire à devenir plus concurrentiel.
- ▶ AAC a facilité le Partenariat rural canadien (PRC), une initiative pangouvernementale qui vise à renforcer les collectivités rurales en se mettant à l'écoute de leurs besoins et en y répondant.

Politiques et services ministériels

- ▶ Le SEIAC, le site Web du Ministère, a fait l'objet d'un examen indépendant au terme duquel il s'est vu décerner trois étoiles sur quatre pour sa qualité et son contenu.
- ▶ La société d'experts-conseils KPMG a reconnu le Ministère comme un leader dans la planification d'urgence et la gestion de projet dans le dossier de la préparation à l'an 2000.

- ▶ Le Ministère a amélioré l'accès des Canadiens vivant en milieu rural à l'information sur les programmes et services fédéraux — on estime que nos efforts de communication jusqu'ici ont permis de rejoindre 11 millions de personnes.

Au cours des prochaines années, le Ministère entend continuer de capitaliser sur ses succès et procéder à des corrections de tir en cours de route pour mieux répondre aux besoins du secteur. Nous collaborerons avec les Canadiens à orienter nos programmes et à améliorer nos services et le soutien que nous offrons à nos nombreux clients.

TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Assurer aux Canadiens :	Attesté par :	Réalisation
Une croissance des marchés au profit du secteur agricole et agroalimentaire canadien	▶ Accès aux marchés	Page 21
	▶ Ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens	Page 23
	▶ Possibilités d'investissement	Page 26
Un avenir durable	▶ Innovations dans la mise au point de produits, de procédés et de pratiques agricoles et agroalimentaires	Page 28
	▶ Systèmes durables de gestion de la terre et de l'eau	Page 31
	▶ Rôle de leader dans l'application de principes et pratiques de développement durable	Page 32
Une fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	▶ Un cadre stratégique qui permet au secteur de s'adapter à l'évolution de l'économie	Page 34
	▶ Une économie rurale vigoureuse	Page 35
	▶ Développement des coopératives	Page 40

I. MESSAGE DU MINISTRE

MISER SUR NOS RÉALISATIONS

Image Not Available

Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire et
ministre à la coordination
des affaires rurales

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et à la population canadienne le rapport sur le rendement 1997-1998 du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

De nos jours, dans le secteur agricole et agroalimentaire, tout ce que nous faisons s'inscrit dans un contexte mondial en pleine effervescence. Pour nous, la mondialisation n'est pas un cliché; c'est un phénomène réel qui façonne notre vision de l'avenir.

Nos ventes intérieures de produits agroalimentaires frisent les 90 milliards de dollars par année. Ce succès ici même au pays nous sert de tremplin pour atteindre l'excellence mondiale. Le marché canadien est diversifié et de plus en plus complexe. Nos ventes augmentent et nos produits s'améliorent, et ce sens aigu du marché, de pair avec l'excellente réputation de qualité et de salubrité de nos produits alimentaires, reste la clé de nos succès au pays et à l'étranger.

Les produits canadiens ont fait leurs preuves sur la scène mondiale. Nos exportations ont dépassé 22 milliards de dollars par année en juillet 1997, devançant nettement nos prédictions. De plus, notre industrie envisage maintenant de doubler ce chiffre d'ici 2005. C'est là un objectif ambitieux, mais l'industrie s'y prépare déjà. Dans le secteur de la transformation alimentaire seulement, l'investissement a progressé de 30 % au cours des trois dernières années. La productivité des fermes canadiennes s'accroît, notre volume de production augmente, et ceci, dans le respect de notre environnement. Cela augure bien, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour le reste du monde. L'accroissement de la productivité agricole est en effet essentielle si nous voulons répondre aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance.

Les ventes, tant au pays qu'à l'étranger, se traduisent par des emplois et des possibilités de croissance pour les Canadiens dans nos secteurs de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et dans toute une gamme d'autres industries. Sur les deux millions d'emplois qui dépendent de notre secteur, trois sur quatre se trouvent à l'extérieur de la ferme. Le succès global du secteur se répercute au niveau de l'exploitation agricole.

Chacun de nous travaillant en agriculture est tributaire, dans une large mesure, de ce qui se passe à la ferme. Dans les régions rurales en particulier, le succès agricole est souvent synonyme de vigueur économique. Et c'est pour cette raison que le premier ministre a choisi Agriculture et Agroalimentaire Canada pour coordonner l'effort pangouvernemental visant à renforcer les collectivités rurales. Nous misons sur une foule de programmes mixtes, incluant le Partenariat rural canadien, qui réunit les ressources de plus de 20 ministères et organismes fédéraux, pour trouver de nouvelles façons de donner aux collectivités rurales les outils dont elles ont besoin pour concurrencer dans l'économie mondiale.

À AAC, nous travaillons fort au nom des Canadiens et, plus important encore, nous travaillons **avec** eux à mettre en place une fondation pour continuer d'exceller. Dans un monde toujours plus concurrentiel, le succès du Canada dépend de plus en plus de ce type d'efforts concertés. Et pour relever les défis complexes qui nous attendent, nous avons, au Ministère, modifié en profondeur la façon dont nous travaillons individuellement, les uns avec les autres et avec les agroentreprises.

Je suis très fier de ce que nous avons accompli ces dernières années. Qu'il s'agisse d'appuyer Équipe Canada Inc., ce qui a eu des effets positifs sur nos exportations agricoles et agroalimentaires, de conclure des partenariats dans le cadre du Projet de co-investissement pour financer la recherche fondamentale ou encore de prendre des mesures pour aider le secteur à s'adapter au changement, AAC travaille pour les Canadiens.

Je vous prie de lire notre rapport sur le rendement et de juger par vous-même de l'importance de notre rôle face au secteur. Au cours des prochaines années, nous capitaliserons sur nos réalisations. Une grande partie du travail continuera de dépendre de notre capacité à nous transformer en tant qu'industrie : à saisir les occasions, à maintenir nos avantages concurrentiels et à bâtir notre avenir en assurant une saine gestion environnementale de nos terres et de nos ressources. Dès aujourd'hui nous nous occupons tous ensemble de l'industrie de demain.

II. APERÇU DU MINISTÈRE

MANDAT DU MINISTRE

Mandat

Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la coordination des affaires rurales, est responsable de toute une gamme d'organisations. Ces dernières, au sein de son portefeuille, favorisent le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en lui offrant divers programmes et politiques et en établissant de nombreux partenariats avec d'autres gouvernements, l'industrie et des organismes non gouvernementaux. Le but global est d'aider le secteur à optimiser le rôle qu'il joue dans la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada, d'assurer un approvisionnement alimentaire salubre et de qualité supérieure, et de maintenir une fondation solide pour le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales.

VISION, MISSION ET VALEURS DU MINISTÈRE

La *Vision* du Ministère, qui est conçue pour aider le ministre à s'acquitter de son mandat, s'énonce comme suit :

Vision

« Un secteur agricole et agroalimentaire qui, en plus d'être prospère, concurrentiel et réceptif à la demande du marché, est rentable, répond aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs, est moins tributaire du soutien de l'État, contribue au bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes et à la qualité de vie des collectivités rurales tout en assurant la sécurité financière des producteurs, en protégeant l'environnement et en fournissant un approvisionnement d'aliments sains et de première qualité. »

La *Mission* du Ministère consiste à collaborer avec l'industrie et d'autres partenaires à :

Mission

- ▶ protéger et à améliorer notre accès aux marchés et à permettre au secteur agroalimentaire de saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs, l'accent étant mis sur les produits agroalimentaires à plus forte valeur ajoutée,
- ▶ appuyer les efforts du secteur en vue de mettre au point de façon durable des produits et de procédés concurrentiels et de les commercialiser;
- ▶ accroître la viabilité économique du secteur et à renforcer les possibilités de développement économique des collectivités rurales,

tout en veillant à ce que les ressources affectées au Ministère soient utilisées de façon judicieuse pour atteindre les résultats visés pour le secteur et les Canadiens.

Valeurs

Les *Valeurs* auxquelles le Ministère adhère dans l'exécution de sa mission sont les suivantes :

- ▶ **Valoriser les gens** : Nous nous traitons les uns et les autres avec dignité,

respect et sensibilité; nous reconnaissons et apprécions nos différences; nous recherchons la contribution de tous et favorisons le travail d'équipe.

- ▶ **Intégrité** : Nous adhérons à des valeurs personnelles et professionnelles; nous plaçons l'intérêt public au-dessus de notre propre intérêt; nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, notre organisation et nos clients; nous acceptons la propriété et la responsabilité de nos actions, décisions et résultats.
- ▶ **Excellence** : Nous sommes individuellement et collectivement déterminés à produire des résultats de qualité supérieure et à servir nos clients avec souplesse et diligence; nous favorisons l'expression des idées et de la créativité, et l'adoption des meilleures pratiques.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Au cours de la période 1997-1998, le contexte opérationnel du Ministère s'est considérablement transformé. Le secteur agricole et agroalimentaire a connu une croissance vigoureuse alimentée par la demande des marchés intérieurs et extérieurs. Voici quelques éléments clés illustrant cette croissance :

- ▶ On note une tendance générale des agriculteurs à réduire leur endettement, à réinvestir dans leur ferme et à s'orienter vers un soutien autonome du revenu, c'est-à-dire à compter sur l'épargne pour parer aux fluctuations futures des prix et des ventes;
- ▶ Croissance de la taille des fermes et de leur diversité et émergence de créneaux de marché et de nouvelles possibilités de production et de transformation;
- ▶ Tendance accrue à commercialiser des produits secondaires et à valeur ajoutée;
- ▶ La croissance globale du secteur a atteint 3,5 % l'an dernier; les ventes d'aliments et de boissons aux consommateurs canadiens ont frisé les 90 milliards de dollars, et l'investissement dans le secteur de la transformation a fait un bond de 30 % au cours des trois dernières années.

Faits saillants du rendement du secteur :

- ▶ La valeur nette moyenne des fermes s'est accrue de près de 30 % de 1991 à 1995, et elle dépasse à l'heure actuelle 500 000 \$.
- ▶ Selon de l'information récente de la Société du crédit agricole (SCR), de forts investissements ont été faits en agriculture en 1996 et en 1997. Le nombre de nouveaux prêts approuvés par la SCA s'est accru de 35 % au cours de l'exercice 1997 par rapport à 1996.
- ▶ Les ventes d'aliments et de boissons aux consommateurs canadiens ont atteint tout près de 90 milliards de dollars l'an dernier; dans le secteur de la transformation, l'investissement a progressé de 30 % au cours des trois dernières années.
- ▶ En 1997, l'excédent commercial du secteur de l'agriculture, des aliments et des boissons a atteint 7,5 milliards de dollars, et le secteur a produit près de 9 % du PIB du Canada. De 13 milliards qu'elles étaient en 1993, nos exportations ont atteint en 1997 le niveau record de 22,3 milliards, portant à 3 % notre part du commerce agroalimentaire mondial.
- ▶ Le Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires, qui se compose d'une brochette de dirigeants de toutes les sphères du secteur agroalimentaire, collabore avec le gouvernement en vue de faire passer de 3 à 4 % notre part des exportations mondiales des produits agricoles et agroalimentaires — l'atteinte de cet objectif ambitieux se traduirait par des ventes de 40 milliards de dollars par année d'ici 2005.
- ▶ Les dépenses publiques et privées totales consacrées à la recherche et au développement sur l'agroalimentaire sont d'environ 1 milliard de dollars — AAC a investi pour sa part 353 millions à ce poste.

Sur la scène internationale, le secteur a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés de concert avec le gouvernement, ses exportations ayant atteint 22,3 milliards de dollars en 1997.

- ▶ Libéralisation continue du commerce mondial et compétitivité accrue à l'étranger;
- ▶ Complexité croissante des enjeux commerciaux découlant des obstacles techniques au commerce;
- ▶ Sensibilisation accrue à la nécessité de se donner des avantages concurrentiels fondés sur l'information, la recherche et la technologie ainsi que sur la qualité et la salubrité des produits;
- ▶ De plus en plus, les décisions d'affaires du secteur prennent en compte des considérations économiques et environnementales. Les solutions innovatrices et écologiques dans le domaine de la gestion du sol et de l'eau procurent aux producteurs de nombreux avantages environnementaux et leur assurent une plus grande sécurité économique à long terme.

Outre ces changements observés dans le secteur, un certain nombre de défis se posent au Ministère :

- ▶ Mener à terme le processus d'examen des programmes, qui nous amène à procéder à une restructuration interne en profondeur, à repenser la prestation de nos services et à créer de nouveaux modes de fonctionnement afin de réduire les coûts et d'accroître notre efficacité;
- ▶ Rôle de premier plan dans divers dossiers horizontaux; on fait ici allusion aux politiques et programmes publics qui transcendent une organisation gouvernementale particulière et souvent mettent à contribution d'autres paliers de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé (par exemple, le Partenariat rural canadien);
- ▶ Besoin croissant d'élaborer des systèmes de planification et de gestion qui sont axés sur les résultats plutôt que sur les processus, reflètent les meilleures façons de gérer à l'aide de ressources moindres, et prévoient des mesures de rendement efficaces et compréhensibles;
- ▶ Urgence de moderniser les systèmes de fonctionnement et de gestion de base, de préparer le matériel du Ministère au passage à l'an 2000, d'implanter la comptabilité d'exercice comme nouveau fondement de la gestion des ressources et de veiller à assurer une gestion plus économique des ressources en information;
- ▶ Désir des Canadiennes et des Canadiens de participer de plus près au processus de décision du gouvernement;
- ▶ Demande croissante d'information sur les programmes gouvernementaux et utilisation de nouveaux canaux tels qu'Internet;
- ▶ Nécessité de donner les outils nécessaires aux employés du Ministère afin qu'ils puissent fonctionner dans le nouveau contexte et possèdent les habiletés et capacités voulues pour remplir leur rôle.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES D'AAC

Afin d'aider le secteur à atteindre ses objectifs et à relever ses défis, le Ministère a défini un certain nombre de priorités stratégiques :

- ▶ Améliorer l'accès aux marchés et la préparation sectorielle à l'exportation, en particulier pour la production à plus forte valeur ajoutée;
- ▶ Créer des conditions propres à attirer de nouveaux investissements importants, notamment un climat commercial concurrentiel;
- ▶ Aider à assurer un bassin suffisant de travailleurs du savoir qualifiés;
- ▶ Améliorer la productivité tout au long de la chaîne alimentaire;
- ▶ Créer un cadre réglementaire qui soit de nature à stimuler la croissance du secteur agroalimentaire dans son ensemble;
- ▶ Promouvoir la protection de l'environnement grâce à une meilleure intendance des ressources et à l'élaboration de technologies et de solutions innovatrices aux impacts et défis environnementaux; et
- ▶ Participer au programme d'action sociale du gouvernement d'une façon qui profite au secteur, l'accent étant mis sur les questions rurales, la santé et l'environnement.

OÙ NOUS NOUS SITUONS EN TANT QUE MINISTÈRE

L'agriculture et l'agroalimentaire font l'objet d'un partage des compétences entre le fédéral et les provinces. De nombreux programmes du Ministère sont exécutés et/ou administrés par nos partenaires, notamment les gouvernements provinciaux et des organisations de l'industrie.

Des **organisations de l'industrie** ont directement contribué à façonner les politiques et programmes du gouvernement. AAC a consulté les intervenants des divers secteurs de toutes les régions du pays dans des dossiers comme les programmes de protection du revenu, la commercialisation et le transport des grains, l'établissement des priorités de la recherche, le recouvrement des coûts et la régularisation des marchés.

Le rôle joué par les **partenaires provinciaux** a profité au secteur à maints égards. Voici quelques exemples de partenariats avec les provinces :

- ▶ signature et mise en oeuvre d'ententes bilatérales sur un cadre de protection du revenu agricole;
- ▶ exécution de recherches de pointe et appui au concept d'« Équipe Canada » afin de promouvoir et de commercialiser nos produits agricoles et agroalimentaires à l'étranger; et
- ▶ appui à la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments.

En se concertant avec les **autres ministères fédéraux**, AAC voit à ce que l'on exploite tout le potentiel des investissements fédéraux. Un exemple est le rôle joué par le Ministère, en association avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada, dans l'élaboration de la *Stratégie pour le développement du commerce international* du gouvernement

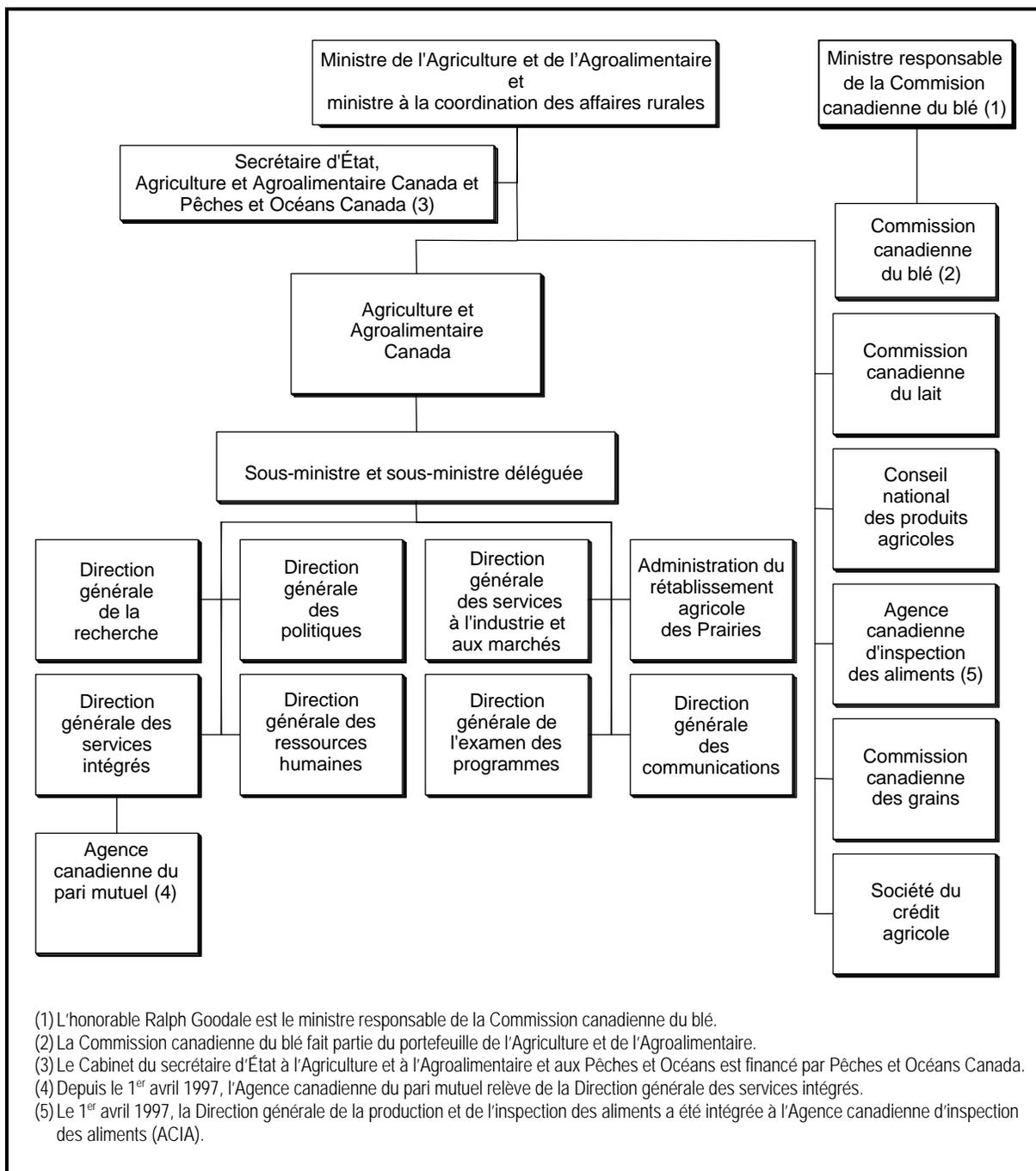
du Canada émise par Équipe Canada Inc. (ECI) qui fournit un guichet unique donnant accès à un ensemble intégré de politiques, de programmes et de services venant en aide aux exportateurs.

Le ministre Vanclief est aussi ministre à la coordination des affaires rurales. À ce titre, il dirige les efforts collectifs du gouvernement visant à faire en sorte que les Canadiens vivant en milieu rural tirent pleinement profit de tout ce que ce pays a à offrir. Le gouvernement du Canada et AAC donnent suite à leur engagement d'accroître les possibilités pour les collectivités rurales et d'adapter leurs programmes en fonction des réalités rurales; c'est ainsi que le budget de 20 millions de dollars sur quatre ans du Partenariat rural canadien (PRC) a été confirmé. Cette initiative a mené à la création de la « lentille rurale », annoncée en février 1998, qui reflète l'engagement des ministères et organismes fédéraux à prendre en compte l'incidence sur le Canada rural de leurs futures décisions en matière de politiques, de programmes et de services.

La coordination au sein **du portefeuille entre les organismes** relevant directement du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est essentielle à la promotion des intérêts du secteur. Ce portefeuille inestimable comprend l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, la Société du crédit agricole, la Commission canadienne du lait et le Conseil national des produits agricoles. De plus, la Commission canadienne du blé, qui se rapporte à l'honorable Ralph Goodale, fait aussi partie du portefeuille.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

ORGANIGRAMME DU PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



SECTEURS D'ACTIVITÉ D'AAC

Pour mettre en pratique sa vision pour le secteur, le Ministère a réparti ses diverses responsabilités entre trois secteurs d'activité opérationnels et un autre de gestion.

NOTRE VISION POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE CANADIEN	RESPONSABILITÉ ORGANISATIONNELLE POUR L'ATTEINTE DES RÉSULTATS		
	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PRIMAIRE	SECONDAIRE
<p>Un secteur agricole et agroalimentaire qui, en plus d'être prospère, concurrentiel et réceptif à la demande du marché,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ est rentable; ▶ répond aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs; ▶ contribue au bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes et à la qualité de vie des collectivités rurales tout en : <ul style="list-style-type: none"> - assurant la sécurité financière des producteurs, - protégeant l'environnement; - fournissant un approvisionnement d'aliments sains de première qualité; ▶ est moins tributaire du soutien de l'État ▶ repose sur des assises de politiques et une infrastructure efficace. 	→	CROISSANCE DES MARCHÉS	Direction générale des services à l'industrie et aux marchés Direction générale de la recherche Direction générale des politiques Commission canadienne des grains
	→	INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE	Direction générale de la recherche Administration du rétablissement agricole des Prairies Direction générale des politiques Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
	→	FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES	Direction générale des politiques Administration du rétablissement agricole des Prairies Direction générale de la recherche Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
	→	POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS	Directions générales d'état-major ⁽¹⁾ Services juridiques Bureaux de la direction Directions générales hiérarchiques

1. Les directions générales d'état-major comprennent les Services intégrés, les Communications, l'Examen des programmes et les Ressources humaines.

Le Ministère planifie et établit maintenant ses rapports par secteur d'activité plutôt que par direction générale. L'accent est mis sur le travail d'équipe — c'est-à-dire réunir les bonnes personnes autour d'une même table et travailler à atteindre des résultats. La planification, l'établissement des rapports et le contrôle des activités et des divers secteurs d'activité doivent avoir un caractère permanent si nous voulons être sûrs d'atteindre nos objectifs et d'améliorer notre rendement.

DESCRIPTIONS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Par le truchement de son secteur d'activité *Croissance des marchés*, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) favorise l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, le développement des marchés et les investissements. Ce secteur réunit les activités du Ministère et des organismes du portefeuille et joue également un rôle actif dans les activités d'« Équipe Canada », réseau canadien de développement du commerce international qui aide les entreprises de notre pays à vendre leurs produits et services à l'étranger et qui favorise les investissements au Canada. Pour ce faire, il

- ▶ assure et améliore l'accès aux marchés de manière à permettre aux clients de l'industrie de saisir les possibilités pour accroître leurs échanges commerciaux, surtout du côté des produits agroalimentaires à valeur ajoutée, sur les marchés tant intérieurs qu'internationaux;
- ▶ crée de nouveaux débouchés et voit à ce que les entreprises soient mieux préparées à répondre aux besoins du marché dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- ▶ aide l'industrie à attirer de nouveaux investissements en préparant la voie à une amélioration du climat des investissements dans le secteur agroalimentaire canadien, de manière à faire de ce dernier une cible de choix pour les investisseurs intérieurs et étrangers.

Le secteur d'activité *Innovation pour un avenir durable* mise, pour atteindre son objectif, sur un vaste réseau de centres de recherches et travaille en association avec les organismes de recherches des provinces, des universités, des collectivités et du secteur privé. Ses activités aident le secteur agricole et agroalimentaire à :

- ▶ réduire ses coûts de production et de transformation;
- ▶ améliorer la qualité et la salubrité de ses produits;
- ▶ concevoir et promouvoir des pratiques de production et de transformation sûres et respectueuses de l'environnement;
- ▶ favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire;
- ▶ élaborer des politiques et des programmes qui favorisent un développement durable à long terme.

Le secteur d'activité *Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales* vise à rehausser la viabilité économique et l'autonomie du secteur agricole et agroalimentaire et à faire la promotion du développement économique des collectivités rurales par :

- ▶ des programmes nationaux de protection du revenu axés sur la gestion des risques liés à la production et aux marchés;
- ▶ des initiatives qui aident le secteur à s'adapter à un climat commercial en pleine évolution;
- ▶ des politiques de réglementation et d'encadrement, surtout à l'intention du secteur des grains et des secteurs soumis à la gestion de l'offre;
- ▶ des initiatives qui font en sorte que les programmes, les avantages et les services fédéraux soient plus faciles d'accès dans les régions rurales et le développement de l'infrastructure dans les Prairies; et

**Croissance des
marchés**

**Innovation pour
un avenir durable**

**Fondation solide
pour le secteur et
les collectivités
rurales**

- ▶ la promotion du secteur coopératif.

Le secteur d'activité *Politiques et services ministériels* réunit les politiques de gestion, l'infrastructure de services et le soutien dont AAC a besoin pour remplir son mandat de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible, tout en faisant en sorte que ses efforts répondent aux besoins de ses partenaires de l'industrie. Bien que les employés et la gestion partagent la responsabilité d'assurer une saine gestion, ce secteur clarifie la responsabilité des directions générales hiérarchiques et d'état-major en ce qui a trait à l'atteinte des résultats escomptés. Les priorités du secteur d'activité consistent à fournir :

- ▶ une capacité de planification stratégique, opérationnelle et financière;
- ▶ un effectif ministériel renouvelé et revitalisé;
- ▶ un milieu de travail positif pour les employés;
- ▶ une infrastructure et des services d'information à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère;
- ▶ des services techniques et de soutien dans les domaines de l'informatique, de la planification des immobilisations, des installations physiques et des services de sécurité;
- ▶ des mécanismes de mesure du rendement et de reddition de comptes;
- ▶ une capacité de communications qui appuie les affaires du Ministère;

tout en favorisant le respect des normes les plus élevées au sein de la fonction publique.

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES ACTIVITÉS (ANCIENNE STRUCTURE) ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ (NOUVELLE STRUCTURE)

Le but du nouveau secteur d'activité d'AAC est d'assurer que tous nos efforts appuient pleinement la réalisation de nos objectifs pour le secteur. Contrairement à l'ancien Cadre de planification opérationnelle (CPO) sur lequel étaient fondés notre planification et nos rapports, notre nouvelle structure ne se limite pas seulement à la planification et aux rapports selon les secteurs d'activité (voir tableau ci-dessous).

La structure Secteurs d'activité offre de la souplesse pour traiter les priorités et les nouveaux enjeux alors que les directions générales joignent leurs efforts pour atteindre les résultats escomptés. Par exemple, le secteur d'activité « Innovation pour un avenir durable » regroupe les efforts des Directions générales de la recherche et des politiques ainsi que de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies pour aider le secteur à développer des produits et des processus concurrentiels, et cela, de manière écologiquement durable.

ACTIVITÉS (ANCIENNE STRUCTURE)	SECTEURS D'ACTIVITÉ (NOUVELLE STRUCTURE)			
	Croissance des marchés	Innovation pour un avenir durable	Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	Politiques et services ministériels
Recherche et développement agricoles		✓		
Inspection et réglementation*				
Programmes économiques en agriculture et politiques		✓	✓	
Services à l'industrie et aux marchés	✓			
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales		✓	✓	
Gestion et services intégrés				✓

* L'activité Inspection et réglementation a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997 et ne fait plus partie d'AAC.

III. RENDEMENT DU MINISTÈRE

ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Le tableau suivant renferme un résumé des engagements en matière de résultats pris dans le *Rapport sur les plans et priorités de 1997-1998*

CROISSANCE DES MARCHÉS
<p>Accès aux marchés:</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Débouchés nouveaux et élargis pour les produits agroalimentaires canadiens▶ Protection de l'accès déjà acquis aux marchés prioritaires▶ Préparatifs nationaux et internationaux en vue de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture▶ Réduction des entraves au commerce interprovincial <p>Développement des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Aider le secteur privé à atteindre ses objectifs commerciaux sur les marchés prioritaires et naissants▶ Accroître le nombre de sociétés canadiennes exportant en Asie▶ Accroître les exportations de produits à valeur ajoutée▶ Rehausser l'image du Canada comme fournisseur fiable de produits de qualité supérieure grâce à une participation aux expositions internationales▶ Sensibiliser davantage l'industrie aux débouchés grâce à une hausse de 25 % de la demande des produits du réseau Info Agro-Export <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Cerner les lacunes au chapitre de l'investissement dans l'industrie▶ Investissement accru dans l'industrie canadienne de la transformation des produits agricoles et agroalimentaires
INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE
<p>Innovation :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Création et homologation de nouvelles variétés végétales (par exemple blé, orge) pour rehausser la compétitivité du secteur▶ Introduction de nouvelles technologies et pratiques pour appuyer la production primaire et le secteur de la transformation▶ Intensification des recherches agroalimentaires concertées (industrie et Ministère) <p>Utilisation durable des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Mieux faire connaître l'intendance des ressources aux citoyens et aux personnes vivant en milieu rural par la promotion, la publicité et une participation à la planification des ressources au palier des collectivités▶ Étudier les problèmes courants et potentiels de dégradation des terres résultant des pratiques de production agricole et à valeur ajoutée▶ Fournir des services techniques en vue de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau et sa disponibilité. <p>Politiques et prises de décision intégrées</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Mettre en oeuvre la Stratégie de développement durable.

FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

Cadre stratégique :

- ▶ Mettre en oeuvre la politique de protection du revenu axée sur l'ensemble de l'exploitation
- ▶ Travailler avec les producteurs et les provinces à améliorer la conception et la prestation des programmes d'AAC
- ▶ Promouvoir l'utilisation par le secteur des outils de gestion des risques liés aux marchés
- ▶ Favoriser l'adaptation et le développement rural par l'administration du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) et l'exécution de programmes dans le cadre de celui-ci
- ▶ Améliorer l'accès aux capitaux pour favoriser le développement rural et la croissance des entreprises agroalimentaires

Économie rurale :

- ▶ Améliorer la coordination des programmes et services fédéraux dans le Canada rural (par exemple, accès à un guichet unique)
- ▶ Accroître l'accès du Canada rural à l'autoroute de l'information
- ▶ Favoriser le développement économique communautaire et régional en offrant une aide financière et technique pour surmonter les obstacles à la croissance liés à la pénurie d'eau

Coopératives :

- ▶ Favoriser le développement futur des coopératives par l'actualisation de la *Loi sur les associations coopératives du Canada*

POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS

Saine gestion ministérielle :

- ▶ Mettre en oeuvre le nouveau cadre de rendement à la fois pour les rapports au Parlement et pour la gestion et la reddition de comptes internes
- ▶ Élaborer et mettre en oeuvre un système intégré de gestion des finances et du matériel
- ▶ Élaborer et mettre en oeuvre un programme de communication en mettant l'accent sur le Canada rural

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

CROISSANCE DES MARCHÉS

EFFORTS D'AAC EN VUE D'AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES CANADIENS

Au cours de 1997-1998, les droits de douane applicables aux exportations agroalimentaires ont continué de diminuer. Le 1^{er} janvier 1998, la presque totalité de nos exportations agroalimentaires vers les États-Unis se faisaient franchise de droits, et les droits applicables à nos exportations vers les autres partenaires de l'OMC ont de nouveau été réduits conformément aux engagements de l'Uruguay Round. Ces efforts se traduisent par un meilleur accès des marchandises canadiennes sur un nombre croissant de marchés internationaux.

AAC AIDE L'INDUSTRIE À ÉTENDRE SES DÉBOUCHÉS

De 1993 à 1997, nos exportations agroalimentaires vers les États-Unis sont passées de 7,3 à plus de 11 milliards de dollars, soit un bond de 55 %. Nos exportations au Japon, notre second marché en importance, ont progressé de 57 %, passant de 1,5 à 2,2 milliards de dollars. Viennent ensuite nos exportations vers l'UE-15, qui se sont accrues de 45 %, soit de 1 à 1,5 milliards de dollars. À cause de l'ALENA, le Mexique est devenu un débouché important pour les produits canadiens, et nos ventes là-bas ont bondi de 90 %, passant de 237 à 450 millions de dollars.

De plus en plus, l'industrie a besoin des outils les plus modernes et de l'information la plus récente pour saisir les débouchés. En 1997, AAC est devenu un artisan clé d'**Équipe Canada Inc.** et s'est associé au ministère des Affaires étrangères et du commerce international (MAECI) et d'Industrie Canada (IC) dans le cadre d'**ExportSource**, qui intègre notre Service d'exportation agroalimentaire (SEA) et fournit aux exportateurs agroalimentaires potentiels ou existants un point de contact en direct donnant un accès simplifié à de l'information et à des analyses sur les marchés internationaux, à des conseils sur les exportations et à des programmes de soutien à l'exportation.

DE PLUS EN PLUS D'INVESTISSEURS CHOISSENT LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE CANADIEN

L'investissement direct étranger (IDE) dans le secteur agroalimentaire canadien a progressé de pas moins de 17,2 milliards de dollars (CAN) de 1993 à 1997, soit un bond de plus de 44 %. De même, depuis la première moitié de la décennie, les investissements dans la transformation des aliments et des boissons (bâtiments, machines, matériel) ont affiché une forte croissance, passant de 1,4 milliard (CAN) en 1993 à 1,7 milliard (CAN) en 1997. Ces chiffres révèlent que les efforts du gouvernement fédéral en vue de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire canadien comme le meilleur endroit au monde où investir commencent à porter fruit.

HAUSSE DES INDICATEURS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX; AAC PRINCIPAL INVESTISSEUR DANS LA R ET D SUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Les indicateurs environnementaux nous disent qu'AAC fournit au secteur un climat technologique et économique général qui favorise une utilisation accrue des procédés/pratiques durables de gestion des ressources. Les terres marginales sont en meilleur état et plus productives en 1998 qu'elles ne l'étaient en 1985. La disponibilité de l'eau dans les régions rurales est meilleure qu'il y a dix ans. Il semble ne pas avoir de preuve suffisante de problèmes généraux quant à la qualité de l'eau reliés à l'agriculture mais il est évident qu'il y a des préoccupations à certains endroits. Le secteur agroalimentaire consacre 1 milliard de dollars à la recherche et au développement sur l'agroalimentaire, et l'investissement d'AAC se chiffre en 1997-1998 à 353 millions de dollars.

LA RECHERCHE AGRICOLE EST PARTICULIÈREMENT RENTABLE

De plus en plus, l'investissement dans la recherche se fait conjointement avec des partenaires de l'industrie dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI). La pertinence de nos activités de recherche et de transfert de technologie et la confiance de l'industrie dans nos efforts de recherche ne font aucun doute. La participation du gouvernement fédéral et de son effectif de chercheurs réputés contribue aussi à rehausser la crédibilité des projets.

En 1997-1998, un total de 930 projets du PPFI ont été approuvés, et la demande des partenaires potentiels a de loin dépassé notre capacité de financement. Grâce à ce programme, AAC a embauché 670 employés qualifiés pour travailler en fonction des priorités communes de l'industrie et de l'État durant l'année financière. Depuis sa création, les contrats du PPFI ont créé plus de 1 500 emplois.

AAC AIDE À PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT POUR L'AVENIR

Au cours de ses cinq années d'existence, le Plan vert a servi à sensibiliser les gens aux pratiques durables de gestion agricole et a fourni à la fois une aide technique et des fonds à plus de 1 200 projets proposés par 300 associations agricoles, ce qui a permis d'exposer 30 000 personnes au concept du développement durable pendant la durée de l'accord. Parmi les pratiques durables dont le Plan vert a fait la promotion, mentionnons l'aménagement de brise-vent, l'inclusion de plantes fourragères dans les rotations, le recyclage des déchets d'huile, la gestion des résidus de culture, la lutte antiparasitaire biologique et les systèmes de semis directs, qui ont tous eu pour effet d'améliorer la qualité du sol et de l'eau.

LE CADRE STRATÉGIQUE D'AAC S'ADAPTE À UN MONDE EN MUTATION

Le cadre stratégique mis en place au Canada pour le secteur agricole et agroalimentaire fournit une fondation solide qui permet à nos industries agroalimentaires et à nos collectivités rurales de suivre le rythme du changement à l'échelle mondiale. Un élément clé dans notre approche consiste à établir de solides partenariats avec le secteur agroalimentaire et les autres paliers de gouvernement, et nous sommes en outre résolus à faire de la consultation et de

**INNOVATION POUR
UN AVENIR DURABLE**

**FONDATION SOLIDE
POUR LE SECTEUR
ET LES
COLLECTIVITÉS
RURALES**

l'engagement du citoyen une dimension essentielle de l'élaboration des politiques et de la prestation des programmes.

MEILLEURE CAPACITÉ DE GESTION DU RISQUE DANS LES COLLECTIVITÉS AGRICOLES

AAC continue de collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à raffiner ses politiques, programmes et accords afin d'aider le secteur agricole et agroalimentaire à s'orienter davantage vers une plus grande autonomie par une augmentation des recettes et une réduction des coûts d'exploitation.

NOTRE INVESTISSEMENT DANS L'ADAPTATION ACCROÎT LA COMPÉTITIVITÉ ET L'AUTONOMIE DU SECTEUR

Un investissement de 60 millions de dollars par année dans le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) aide l'industrie à accroître ses avantages concurrentiels. Grâce à ce programme et à d'autres administrés par AAC, le secteur est mieux à même de réagir au changement et d'optimiser les possibilités qui découlent des accords commerciaux internationaux, des progrès en science et en technologie et de l'évolution des marchés.

LE GOUVERNEMENT ÉTABLIT DES LIENS AVEC LES CANADIENS VIVANT EN MILIEU RURAL ET DONNE PRIORITÉ À LEURS ENJEUX

Dans le cadre du Partenariat rural canadien (PRC), une initiative pangouvernementale, le gouvernement du Canada se met à l'écoute des besoins et des préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural et s'emploie à y répondre; il scrute les politiques, programmes et services fédéraux à l'aide de la « lentille rurale » afin de s'assurer que leurs retombées sur le Canada rural soient prises en compte, et il améliore l'accès à ses programmes, à ses services et à l'information, préparant le Canada rural à se prévaloir de possibilités propres à renforcer ses collectivités.

UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRISES CHOISISSENT LA FORMULE COOPÉRATIVE

AAC a collaboré étroitement avec Industrie Canada et les deux grandes associations coopératives du pays à l'élaboration de la nouvelle *Loi sur les coopératives du Canada*. Tout est donc maintenant en place pour promouvoir la coopérative comme forme d'entreprise, choisie pour ses avantages particuliers, au même titre que d'autres formules comme les sociétés commerciales ou les sociétés de personnes.

**POLITIQUES ET
SERVICES
MINISTÉRIELS**

AAC DONNE AUX CANADIENS L'INFORMATION DONT ILS ONT BESOIN AU MOMENT OPPORTUN

Le Ministère a eu la main particulièrement heureuse lorsqu'il a voulu répondre aux besoins en information électronique du secteur à l'aide du SEIAC, le site Web du Ministère. Lors d'un examen indépendant des sites Web du gouvernement fédéral, le SEIAC a mérité trois étoiles sur quatre pour sa qualité et son contenu. En outre, selon les résultats de l'enquête en ligne effectuée par le SEIAC, 96,5 % des répondants estiment que leur besoin en information a été satisfait.

AAC EST RECONNU COMME LEADER DANS LA PRÉPARATION À L'AN 2000

Le Ministère a également été reconnu comme un modèle au chapitre de la préparation à la menace de l'an 2000. La société d'experts-conseils KPMG a en effet récemment cité AAC comme un leader en matière de planification d'urgence et de gestion du projet. Toutefois, malgré nos succès récents, nous devons continuer à faire de ces préparatifs une priorité et veiller à ce que tous les systèmes soient certifiés avant l'an 2000.

AAC S'ATTACHE À ÊTRE UN EMPLOYEUR DE CHOIX AU SEIN DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Le Ministère entend miser avant tout sur son effectif pour atteindre l'excellence, et une enquête récente auprès des employés révèle que la majorité d'entre eux à travers le pays sont fiers de faire partie d'AAC.

AAC SERT LES CANADIENS VIVANT EN MILIEU RURAL

Au cours de la dernière année, AAC a déployé un effort spécial pour rejoindre les Canadiens ruraux dans leur milieu — des montages spéciaux ont été installés en 150 endroits, incluant le Stampede de Calgary et les foires rurales. À chacune de ces manifestations, AAC a fourni aux Canadiens vivant en milieu rural une trousse de ressources sur les programmes et services fédéraux, spécialement conçue pour répondre à leurs besoins et intérêts.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

1. CROISSANCE DES MARCHÉS

Dépenses prévues	132,1 millions de dollars
Autorisations totales	117,9 millions de dollars
Dépenses réelles en 1997-1998	109,6 millions de dollars

La croissance des marchés a donné naissance à un solide secteur d'activité visant à **travailler avec l'industrie et d'autres partenaires à améliorer et à assurer l'accès aux marchés, à permettre au secteur agroalimentaire de saisir les débouchés commerciaux sur les marchés intérieurs et extérieurs, en plaçant l'accent sur les produits agroalimentaires à valeur ajoutée et à augmenter l'investissement canadien et étranger dans le secteur.** Par conséquent, en 1997-1998, nous avons réussi à bien positionner le Ministère pour qu'il aide l'agriculture et l'industrie agroalimentaire canadiennes à atteindre leurs objectifs stimulants jusqu'au nouveau millénaire, soit :

- ▶ élargir la part du marché mondial que détient le Canada;
- ▶ accroître la valeur mondiale de nos exportations;
- ▶ augmenter la proportion des exportations que représente la composante à valeur ajoutée.

Nouveau partenariat

Dans la foulée de l'initiative pangouvernementale pour accroître l'intégration horizontale, AAC s'est associé en 1997-1998 avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ainsi qu'avec Industrie Canada (IC) pour définir une stratégie pour le commerce international (CI). Nous avons fortement contribué à la préparation d'un cadre de rendement pour cette stratégie et à l'introduction du concept d'Équipe Canada Inc. (ECI) (lancé en février 1998) en tant que réseau canadien de développement du commerce international qui constituera un guichet unique virtuel donnant accès à un ensemble intégré de politiques, de programmes et de services qui viennent en aide aux exportateurs canadiens et font connaître leurs produits et leurs services.

RÉALISATIONS

ACCÈS AUX MARCHÉS

Objectif pour l'accès aux marchés :
Améliorer et assurer l'accès aux marchés internationaux et réduire les obstacles internes au commerce.

Le secteur d'activité voué à la croissance des marchés a continué de jouer un rôle crucial dans l'exploitation de nouveaux débouchés et le maintien de l'accès aux marchés déjà existants pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens, y compris à notre principal marché de toujours, les États-Unis. Cela a représenté pour les Canadiens un total de 22,3 milliards de dollars d'exportations dans le monde en 1997.

La mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, le 1^{er} juillet 1997, a donné un accès immédiat et en franchise de droits à certains secteurs importants d'exportation agroalimentaire canadiens. Mentionnons le blé dur (saisonnier), l'orge et ses produits, les lentilles, les haricots blancs et d'autres fèves, la plupart des produits agricoles et leurs préparations ainsi que les jus et les boissons alcoolisées. Cet accord permet aussi l'accès immédiat et en franchise de droits d'importantes quantités de porc, de boeuf et d'huile de canola.



Exportations accrues de blé dur

En octobre 1997, les dirigeants de l'Union européenne ont accepté d'abaisser leurs exigences en matière de grains vitreux (un paramètre de qualité) pour le blé dur pour le reste de la campagne agricole 1997-1998. À la suite de cette décision, les exportations canadiennes de blé dur en UE avaient grimpé d'environ 50 millions de dollars (passant de 75 millions à 125 millions de dollars) à la fin de mars 1998.

Les négociations sur l'accession de la Chine et de Taïwan à l'OMC se sont poursuivies, montrant des progrès sensibles dans de nombreux domaines clés, tandis que les préparatifs pour des négociations régionales (Zone de libre-échange des Amériques ou ZLEA) et multilatérales (Organisation mondiale du commerce ou OMC) sont bien entamés. Ces pourparlers créeront des possibilités commerciales ou élargiront les marchés déjà existants pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Nous travaillons aussi de près avec les producteurs, les transformateurs et les provinces à défendre les intérêts canadiens dans les conflits commerciaux. Un mécanisme efficace de règlement des différends compte parmi les réalisations marquantes de l'OMC. À l'OMC, nous nous préparons aussi à défendre les pratiques de tarification des exportations de l'industrie laitière canadienne contre une contestation lancée par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Ce système de tarification des exportations permet à nos producteurs laitiers d'approvisionner le marché international avec des produits à prix compétitif.

Les efforts déployés par AAC améliorent l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens

Sans un commerce fondé sur des règles internationales, les objectifs canadiens d'exportation agroalimentaire se heurteraient à de sérieux obstacles. Le prochain cycle de négociation de l'OMC, qui est censé débiter à la fin de 1999, est crucial à cet égard. AAC réalise de vastes consultations auprès des provinces et des porte-parole de l'industrie des produits agricoles, des aliments et des boissons dans le but de définir une position de négociation pour le Canada et de continuer la réforme du commerce.

Dans le rôle qui nous a été donné de stimuler la croissance des exportations, nous avons travaillé avec nos partenaires à aider l'industrie canadienne par l'élimination ou la réduction d'obstacles techniques et autres barrières commerciales.

Contestation réussie d'une interdiction frappant les importations de boeuf



Le Canada a eu gain de cause face à l'interdiction dont l'Union européenne avait frappé les importations de boeuf provenant de bovins traités aux hormones de croissance, puis a contesté l'échéancier proposé par l'UE pour faire concorder ses mesures aux règles de l'OMC. Cela présente le premier test réussi de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) obligeant les pays à justifier par des preuves scientifiques des mesures visant à restreindre le commerce.

Misant sur le succès des réunions de l'industrie en Ontario en 1996, nous avons oeuvré pour la réussite d'un autre colloque de l'industrie « Du GATT [General Agreement on Tariffs and Trade] à l'OMC » tenu en Saskatchewan en 1997. Nous faciliterons des événements similaires en Alberta et au Québec en 1998. Ces consultations ont permis d'amener l'industrie à penser à l'avenir et à la position que le Canada devrait adopter au cours du prochain cycle de négociation de l'OMC. Elles ont aussi fourni un service inestimable en informant les gens de l'industrie des préoccupations et des objectifs de chacun.

En défendant les intérêts canadiens sur les tribunes internationales, nous avons apporté notre concours à un certain nombre de réunions ministérielles cette année (Quint, OCDE, ministres de la FAO et Groupe de Cairns), autant d'occasions de défendre également les intérêts de notre secteur.

Le ministre Vanclief a présidé la 29^e séance de la Conférence ministérielle des États membres de la FAO en novembre 1997 à Rome (Italie) où il a insisté sur le lien qui existe entre la sécurité alimentaire et un commerce régi par des règles. Pendant qu'il était là, il a rencontré des ministres de l'agriculture d'autres pays pour discuter de la sécurité alimentaire mondiale et des intérêts du Canada dans les négociations commerciales de l'OMC.

En janvier 1998, nous avons apporté notre appui aux réunions ministérielles avec le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, Dan Glickman, où il a été question d'un large éventail d'enjeux bilatéraux en agroalimentaire. En mars 1998, le ministre Vanclief et 25 autres ministres de l'Agriculture de l'OCDE ont insisté sur la nécessité de miser sur les succès de l'Uruguay Round dans le prochain cycle de pourparlers commerciaux.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

L'agriculture à la
conquête des marchés
mondiaux...et victorieuse

Les efforts que nous consacrons au développement des marchés visent à faire augmenter les ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens. En 1997, ces exportations ont dépassé la marque des 22 milliards de dollars; sur le marché de la consommation, leur croissance a été de 18 %. Pour profiter de cet élan, nous avons travaillé étroitement et sans relâche avec le Conseil canadien de la commercialisation agroalimentaire (CCCA) et le secteur pour aider l'industrie à se fixer son nouvel objectif, soit de réaliser 4 % du commerce mondial des produits agroalimentaires, avec l'accent sur des produits à valeur supérieure, et le renversement du rapport des exportations de marchandises en vrac aux exportations de produits agricoles transformés de 60:40 en 1995 à 40:60 en 2005 .

Pour relever ce défi, nous nous sommes engagés à travailler avec les provinces et l'industrie à mettre en oeuvre de récents plans d'action sur les marchés prioritaires à moyen terme, notamment les États-Unis, le Japon, l'Union européenne, la Chine et Hong Kong, la Corée du Sud, Taiwan, le Mexique et

le Brésil. Ces marchés prioritaires représentaient en 1977 près de 80 % de la valeur des exportations agroalimentaires canadiennes évaluées à 17,5 milliards de dollars approximativement. La mission commerciale en Asie à laquelle a participé le ministre Vanclief le printemps dernier a préparé le terrain pour la signature d'accords bilatéraux qui ont eu pour effet d'améliorer l'accès aux marchés dans des pays comme la Chine. Une mission commerciale à l'automne 1998 en Amérique latine aidera les exportateurs canadiens à accéder aux marchés là-bas.

Objectif pour le développement des marchés :
Contribuer à l'augmentation des ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

La crise financière en Asie a eu, bien sûr, un effet inattendu sur nos exportations agroalimentaires en Corée du Sud. Bien que nous ayons réussi à assurer la suspension provisoire des restrictions frappant le financement du crédit à l'exportation, le délai pour y parvenir a nécessité de suivre la situation de plus près et de l'évaluer plus en profondeur.

Afin d'exploiter au maximum les possibilités à venir, nous sommes en train de préparer, en collaboration avec les provinces et l'industrie, des plans stratégiques sur les marchés naissants, c'est-à-dire Singapour, les Philippines, la Russie et la Colombie, où l'apparition d'importants débouchés est prévue pour les prochaines années.

Même si les marchés d'exportation croissent plus vite que le marché intérieur, nous avons quand même mis davantage l'accent, en 1997-1998, sur les possibilités qu'offre le marché canadien. Nous continuons de travailler étroitement avec les provinces et l'industrie à faire en sorte que les entreprises et leurs produits puissent maintenir et élargir leur part du marché intérieur.

AAC aide l'industrie à élargir les possibilités qu'offre le marché

En 1997-1998, AAC a rédigé l'ébauche de 27 analyses du secteur de la fabrication des aliments et des boissons. Ces rapports sont fondamentaux pour aider le gouvernement et l'industrie à comprendre le secteur de la transformation, les grandes tendances qui s'y dessinent, les possibilités de croissance du marché et les défis pour l'an 2000. En facilitant l'élaboration de politiques et de programmes, ces analyses contribueront à la croissance future du secteur.

ExportSource comble un besoin

Le Service d'exportation agroalimentaire (SEA) en direct est une importante composante d'ExportSource; elle procure une information vitale aux entreprises canadiennes. Le nombre de visites quotidiennes sur son site Web a plus que doublé entre 1997 et moins de douze mois plus tard, passant de 600 à 1 300.



Avec le Service d'exportation agroalimentaire (SEA), bras d'**Équipe Canada Inc. (ECI)** en agroalimentaire, les exportateurs débutants et établis disposent d'un guichet unique en direct qui leur simplifie l'accès à de l'information sur les marchés internationaux, à des conseils et à des programmes d'aide à l'exportation. La participation à des foires commerciales, le lancement de campagnes de promotion et la coordination des missions commerciales sont aussi des éléments clés du SEA.

Nous avons appuyé **ExportSource**, service mis au point par les partenaires d'**ECI** pour lier les sites Internet à l'échelle de l'administration publique et fournir immédiatement des renseignements d'ordre commercial sur la réglementation, le financement, les statistiques, les foires, les missions, etc. L'un de nos indicateurs de l'usage des services est le changement dans l'achalandage de nos divers sites Web, y compris SEA en direct, les sites Web par secteur de la DSIA (Direction des services à l'industrie agricole), le Bureau des aliments, les sites Web de la DPCI (Direction des politiques de commerce international) et le service régional de réponse automatique par télécopieur de la DGSIM (Direction générale des services à l'industrie et aux marchés). Le nombre d'ouvertures de sessions et de demandes en direct nous indiquent que l'intérêt s'est nettement accru. Cette surveillance en est à ses débuts et servira à établir des repères pour des comparaisons futures.

Il est payant de participer aux foires commerciales

ANUGA, la reine des foires alimentaires, se tient tous les deux ans à Cologne (Allemagne). En 1997, un nombre record (71) de sociétés canadiennes y ont participé. Le résultat : 27 millions de dollars de ventes sur place, auxquelles devraient s'ajouter des ventes prévues de 66 millions de dollars dans l'année qui suit.

Pour améliorer l'image du Canada de fournisseur fiable de produits compétitifs sur le plan mondial, nous avons participé à au moins huit des grandes foires alimentaires de la planète, notamment le SIAL, ANUGA et FOODEX. Pour tirer le maximum des missions d'acheteurs et de la participation aux foires commerciales, on procédera à des sondages et à un suivi auprès des entreprises canadiennes et des contacts à l'étranger dans le but

d'entretenir l'intérêt ainsi que de cerner et de résoudre tout problème qui pourrait survenir à la suite de ces événements.

En février 1998, une initiative appelée « Accès à l'Amérique latine » a réuni à Toronto, Montréal et Moncton 25 acheteurs latino-américains et 9 délégués commerciaux avec des entreprises canadiennes de « prêt à exporter ». Bien qu'il soit encore trop tôt pour signaler des ventes, 83 % des entreprises québécoises et ontariennes participantes et près de la moitié des entreprises des provinces de l'Atlantique croient que les contacts établis à cette occasion ont abouti ou pourraient aboutir à une augmentation des exportations en Amérique latine.

Des projets de développement des marchés au service des Canadiens

À l'une des étapes régionales d'Accès à l'Amérique latine, Paul-Arthur Huot, directeur exécutif de **Club Export Agro-alimentaire du Québec**, a déclaré que cette initiative « était un succès sans précédent. Les exportateurs, les organisateurs, tous pensent ainsi... Une chose est sûre, cet événement a confirmé notre choix de l'Amérique latine comme destination stratégique d'exportation. »

Dans une lettre envoyée ultérieurement à notre bureau régional du Québec, M. Huot a écrit :

« Il nous fait plaisir de vous informer qu'une importante promotion de la viande de canard du Lac Brome et de plusieurs autres produits alimentaires canadiens se tiendra au Brésil à l'occasion du passage de la mission ministérielle en agroalimentaire. Cette promotion, que le Club Export soutient entièrement, impliquant plusieurs de ses membres exportateurs est de nature à générer des ventes additionnelles importantes de produits à valeur ajoutée. »

INVESTISSEMENT

Tremplin pour augmenter les exportations canadiennes, le front intérieur n'est pas négligé dans nos efforts. Nous y encourageons l'amélioration de la compétitivité et essayons de faire du Canada le fournisseur de choix pour le XXI^e siècle.

Selon une étude réalisée en 1997 par KPMG, le Canada est un emplacement par excellence pour investir dans l'entreprise. Ce rapport concluait que, au Canada, les coûts d'affaires étaient plus bas qu'aux États-Unis et dans cinq des principaux pays européens : France, Allemagne, Italie, Suède et Royaume-Uni.

Afin d'exploiter ce potentiel, nous cherchons particulièrement à mieux définir le rôle de l'investissement direct dans le développement de la capacité d'approvisionnement. En améliorant notre climat d'investissement et en renouvelant nos efforts pour attirer les investisseurs, nous cherchons à encourager l'adoption de nouvelles technologies afin de rendre les produits agricoles et agroalimentaires canadiens les plus compétitifs possible dans l'économie mondiale.

Collaborer entre gouvernements et avec les intéressés a été une approche importante pour encourager l'investissement dans notre secteur. Lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont réunis en juillet 1997, ils ont convenu d'élaborer une stratégie commune d'investissement en agroalimentaire afin de maintenir les investissements au niveau actuel et chercher à en attirer de nouveaux. Par conséquent, nous avons été l'un des grands participants à l'élaboration de la Stratégie fédérale-provinciale de l'investissement en agroalimentaire, qui doit être présentée à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture en juillet 1998.

Notre participation active à des manifestations axées sur l'investissement (comme la Conférence des investisseurs chinois tenue à Vancouver l'automne dernier et la Conférence internationale sur la biotechnologie agricole, qui a eu lieu à Saskatoon en juin dernier) ainsi qu'à

De plus en plus d'investisseurs choisissent maintenant le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada

Objectif pour l'investissement :

Contribuer à accroître la capacité de fournir des produits agricoles et agroalimentaires canadiens concurrentiels à l'échelle internationale.

Travailler avec des investisseurs

Des équipes d'intervention rapide ont été créées pour travailler avec des sociétés aux prises avec d'importantes décisions d'investissement. Combinant le savoir-faire des administrations et organismes municipaux, provinciaux et fédéraux, ces équipes ont fourni sans délai aux investisseurs toute une gamme de renseignements pertinents nécessaires pour formuler des arguments en faveur du Canada. Ces équipes ont joué un rôle prépondérant dans les décisions d'un certain nombre d'entreprises alimentaires : soit bâtir de nouvelles installations de production au Canada, soit y élargir leurs opérations.

Le partenariat, ça rapporte



En collaboration avec le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, un grand industriel québécois de la volaille, l'Université de Guelph et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, AAC a facilité la mise au point d'une nouvelle technique de lavage et de dépistage des bactéries. On s'attend à ce que l'investissement dans ce nouveau procédé et l'approbation d'une méthode d'inspection simplifiée fassent économiser jusqu'à 10 millions de dollars par année aux industriels de la volaille.

l'accueil de nombreuses missions en visite chez nous a aidé les journalistes, les acheteurs et les investisseurs étrangers à se familiariser avec le Canada et avec ses excellents produits. Notre coordination de la participation canadienne à d'importantes missions à l'étranger (p. ex. mission au Japon sous le thème des céréales) et à des foires commerciales internationales a aussi créé des possibilités d'investissement et de partenariat stratégique au Canada dont, autrement, nos entreprises agroalimentaires auraient été privées.

L'industrie cherche à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé d'augmenter la part des exportations agroalimentaires que constituent les produits de consommation à valeur supérieure, de 40 % qu'elle est actuellement, à 60 % d'ici à l'an 2005. Afin de l'y aider, nous nous concentrons sur le développement d'initiatives qui accéléreront de beaucoup l'adoption de nouvelles techniques et qui grossiront l'échelle d'un grand nombre de nos usines d'aliments.

2. INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE

Dépenses prévues	321,2 millions de dollars
Autorisations totales	352,8 millions de dollars
Dépenses réelles en 1997-1998	352,5 millions de dollars

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada apparaît comme l'un de nos secteurs économiques les plus innovateurs et dépendants de la connaissance. La commercialisation de technologies d'avant-garde ainsi que le développement et l'adoption de pratiques durables de gestion des ressources ont aidé le secteur dans ses efforts pour demeurer compétitif sur le marché mondial. AAC s'efforce de concevoir ses politiques et ses programmes agricoles de manière à ce qu'ils respectent l'environnement et, si possible, protègent mieux les ressources naturelles dont dépend l'agriculture.

Le secteur d'activité *Innovation pour un avenir durable* d'AAC a pour objectif à long terme de travailler avec les gens de l'agriculture et de l'agroalimentaire et d'autres partenaires de l'État à **appuyer les efforts du secteur en vue d'élaborer et de produire des produits et des méthodes concurrentiels de manière à assurer la pérennité de l'environnement**. La Direction générale de la recherche, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) et le Bureau de l'environnement de la Direction générale des politiques ont contribué par leurs activités aux progrès réalisés par le Ministère en 1997-1998 dans ce domaine prioritaire.

RÉALISATIONS

En 1997-1998, AAC a contribué pour beaucoup et de maintes façons à l'innovation et au respect de l'environnement à l'intérieur du *secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire*. Il est utile, à ce stade, de résumer certains faits saillants en fonction des trois principaux domaines de résultats qui permettent actuellement de classer les réalisations du Ministère à ce chapitre.

INNOVATION

Pour que l'aide publique accordée aux sciences et à la technologie dans l'administration fédérale demeure forte, AAC doit continuer d'axer la recherche et le développement en agriculture et en agroalimentaire sur des activités qui se révèlent capables d'en maximiser le rendement pour la société. Ces activités portent avant tout sur de la R-D qui protégera nos ressources agricoles, nos cultures, nos animaux domestiques ainsi que nos aliments. Le tableau suivant indique certaines prévisions sur le rendement des investissements (RDI) fait dans la recherche appliquée dans le développement duquel le Ministère joue actuellement un rôle directeur.

Recherche axée sur des résultats

Projection du rendement des investissements en recherche appliquée			
	Pommes de terre	Blé	Porcs*
RDI	28 %	34 %	53,7 %
Avantages/coûts	10:1	10:1	6,4:1
Avantages nets/année (en millions de dollars)	220	377	590
But de la R-D — évitement des pertes	50 %	75 %	s/o
But de la R-D — augmentation des rendements	50 %	25 %	s/o

* L'étude sur le RDI dans le domaine des porcs a été réalisée en 1997-1998.

Objectif pour l'innovation :

Mise au point, disponibilité et adoption accrues de produits, procédés et pratiques qui contribuent à la compétitivité et au développement durable.

Les efforts du Ministère ont été axés surtout sur la science et la technologie qui sont utiles à notre pays, mais que le secteur privé, en travaillant seul, ne peut accomplir avec profit. Le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) et d'autres programmes, comme le Fonds d'innovation agroalimentaire Canada-Saskatchewan, entraînent le Ministère vers une collaboration accrue. En 1997-1998, 930 projets ont été approuvés au total. La même

année, les contributions fédérales au PPFI ont dépassé les 29 millions de dollars.

La recherche en agriculture rapporte d'énormes dividendes

Voici des exemples de projets conjoints réussis. En collaboration avec le Conseil canadien du canola et Monsanto, le Centre de recherches de Saskatoon s'intéresse à des variétés de canola à caractères nouveaux affichant une résistance aux herbicides à large spectre. Au Centre de recherches sur la lutte antiparasitaire de London, des chercheurs travaillent avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA), la Commission ontarienne de commercialisation des pommes, l'Université Queen et les producteurs à mettre au point des méthodes de lutte biologique contre les tétranyques.

Rendement de 10 pour 1



Les retombées économiques des travaux scientifiques faits sur les porcs montrent que

l'investissement dans la recherche agricole rapporte. Au cours des 24 dernières années, un investissement de 1,3 milliard de dollars dans la recherche sur les porcs a rapporté une contribution nette de 12,1 milliards de dollars à l'économie canadienne.

Les sélectionneurs de blé d'AAC ont mis sur le marché treize variétés améliorées dans six classes de blé depuis qu'une entente de contribution pour la recherche a été conclue avec les producteurs des Prairies en 1995, initiative qui a eu pour effet de doubler les efforts d'amélioration génétique du blé. Les programmes sont en voie d'augmenter les rendements de 15 % au cours des dix premières années de l'entente. Comme le Canada exporte pour plus de 5 milliards de dollars de blé par année, l'accroissement des rendements se traduira par un gain de 750 millions de dollars d'exportations. Les nouvelles variétés de blé contiennent 0,75 % d'unités de protéines de plus que les anciennes. Cette augmentation de la qualité ajoute au moins 10 \$ à la valeur d'une tonne de blé, élevant ainsi de 250 millions de dollars par

année la valeur des exportations. Par conséquent, les travaux de recherche sur

l'amélioration génétique du blé contribueront pour 1 milliard de dollars à la réalisation de l'objectif d'exportation de 40 milliards de dollars.

AC Cartier, blé tendre d'hiver pour pâtisserie, a été homologué en 1997. Sa meilleure survie à l'hiver présente un intérêt pour les régions à climat plus doux du sud et de l'est de l'Ontario, du Québec, des États américains faisant partie de la « ceinture du maïs » et même des régions plus au sud. Le distributeur aensemencé 700 acres à l'automne 1997. De la semence pour la production commerciale était disponible au printemps 1998.

Grâce à AC Morse, blé dur améliorant, le Canada sera à même de garder ses blés durs en concurrence avec les blés de qualité supérieure d'Australie.

En général, le blé cultivé au Canada rapporte 400 millions de dollars par année de bénéfices nets (valeur ajoutée ou évitement des pertes).

Des travaux sur l'équilibration électrolytique sont en cours. Le fruit de cette recherche est appliqué actuellement aux bovins de boucherie au Canada. Un produit similaire est en voie d'homologation pour les porcs. Son utilisation chez les bovins de boucherie a pour but de réduire la fréquence des coupes sombres ainsi que d'augmenter le rendement et la qualité. La valeur potentielle de cette technologie sur le marché canadien est estimée à 85 millions de dollars pour les bovins de boucherie, les veaux et les porcs.

L'élimination du gène de sensibilité à l'halothane chez les porcs entraînera des économies annuelles de 5 millions de dollars pour le secteur en améliorant la qualité de la viande.

Les maladies sont des facteurs qui limitent la production de ginseng en Amérique du Nord. Dans cette partie du continent, cette culture se concentre surtout dans le sud de l'Ontario où environ 1 850 hectares sont exploités. La pourriture des racines causée par deux agents phytopathogènes, *Cylindrocarpon destructans* et *Phytophthora cactorum*, sont considérés comme les maladies les plus graves. De plus, comme cette plante a des applications pharmaceutiques, les résidus de pesticide posent un problème. Le Centre de recherches sur la lutte antiparasitaire est en train d'évaluer divers types de compost connus pour abriter des microbes qui peuvent réduire les activités de ces agents pathogènes.

La recherche contribue à augmenter les ventes de produits alimentaires à base de soja

Les exportations de soja de qualité alimentaire s'élèvent maintenant à 100 millions de dollars approximativement. Bien que le potentiel de ce marché soit plusieurs fois supérieur, il est impossible de juger de l'ampleur de l'effet qu'aura la crise économique en Asie sur cette exportation au cours des cinq prochaines années. À noter que des fèves de qualité supérieure, comme Harovinton, se vendent encore.

Les chercheurs du Centre de recherche de transformation des récoltes de Harrow au Québec ont mis au point une nouvelle variété de fèves de soja capable de résister à la haute chaleur du sud de l'Ontario tout en fournissant de hauts niveaux de protéines, comme le demandent les marchés d'Extrême-Orient.

Les marchés américains et européens du tofu et autres produits alimentaires à base de soja doublent approximativement tous les quatre ans et, aux États-Unis seulement, le marché du tofu vaut environ 150 millions de dollars. Les fèves canadiennes devraient certainement être capables d'aller chercher une part du marché européen, qui pourrait être au moins aussi gros, selon les estimations.

UTILISATION DE RESSOURCES DURABLES

AAC aide à modeler un avenir plus respectueux de l'environnement

L'équilibre entre l'exploitation de systèmes de production agricole hautement efficaces pour atteindre de grands objectifs économiques et une sage utilisation d'un fonds de ressources naturelles limité accompagnée de la gestion des risques environnementaux connexes demeurait clairement évident en 1997-1998. Sur le plan de l'environnement et des ressources, les choses sur lesquelles s'est penché AAC durant l'année dans le cadre de programmes comme le Plan vert, comprenaient : l'étude et le transfert de méthodes respectueuses de l'environnement destinées à préserver le fonds de terres restreint de notre pays et à tenir compte des limites inhérentes à la productivité des sols. Pendant les cinq ans qu'il a duré, le Plan vert a sensibilisé davantage les gens à des pratiques durables de gestion agricole tout en fournissant des fonds et une aide technique pour plus de 1 200 projets, et 300 associations agricoles ont exposé plus de 30 000 personnes à ces concepts. Les pratiques durables préconisées dans le Plan vert sont, entre autres, la plantation d'abris-vent, la rotation des cultures fourragères, le recyclage des déchets d'huile, la gestion des résidus de culture, la lutte antiparasitaire biologique et les semis directs, qui ont eu pour résultat d'améliorer les sols et la qualité de l'eau.

Objectif pour l'utilisation de ressources durables :

Adoption et utilisation accrues de systèmes durables de gestion des terres et de l'eau permettant d'atteindre une plus grande sécurité économique.

Un nouveau projet d'AAC d'une durée de deux ans et d'un montant de 10 millions de dollars, appelé Programme national de conservation des sols et de l'eau (PNCSE), a été lancé en 1997-1998 dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR). Ce projet sera administré par l'ARAP dans les provinces des Prairies et par des conseils d'adaptation dirigés par l'industrie dans les autres provinces. Il a été conçu pour aider à trouver des solutions aux problèmes ultra-prioritaires d'environnement durable du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les résultats de la première année de ce programme seront donnés dans le prochain exercice financier.

Les agriculteurs des Prairies ont l'environnement à cœur

Un sondage mené auprès des agriculteurs à la grandeur des Prairies a révélé que 69 % des 810 répondants ont effectivement participé au cours des dernières années à des activités et à des manifestations leur permettant d'acquérir une plus grande connaissance des pratiques agricoles durables.

Les préoccupations que suscitent la qualité de l'eau et le problème de l'approvisionnement dans les régions rurales ont été examinées en 1997-1998 au cours d'activités menées dans le cadre des ententes d'association sur les infrastructures hydrauliques municipales et sur le développement économique fondé sur la gestion des ressources hydriques ainsi que du Programme d'aménagement hydraulique rural. Les dommages laissés par le débordement de la rivière Rouge en 1997 ont mis en lumière ces préoccupations, plusieurs cas de contamination de puits fournissant l'eau potable étant survenus un peu partout dans la région. AAC a travaillé avec des agriculteurs de la région à mettre au point et à utiliser une nouvelle technique de coagulation pour traiter plus de 120 étangs-réservoirs de façon urgente après cette inondation. Cette technologie expérimentée ainsi à

grande échelle s'annonce extrêmement prometteuse et sera raffinée dans les années à venir.

POLITIQUES ET PRISE DE DÉCISION INTÉGRÉES

En 1997-1998, AAC a travaillé à développer et à appliquer un mécanisme de surveillance des engagements en matière de développement durable qui sont donnés dans *Agriculture en harmonie avec la nature*. Le Ministère et le secteur ont tous deux intégré une Stratégie de développement durable

(SDD) à leurs secteurs d'activité et à leurs pratiques d'affaires. Deux initiatives qui montrent la détermination du Ministère à appliquer la SDD sont l'élaboration et l'application de son plan d'action sur la biodiversité et la préparation d'une réponse sectorielle à l'engagement pris à Kyoto. Ce plan d'action vise à aider les décideurs au Ministère et dans le secteur à tenir compte de la biodiversité dans leur gestion quotidienne. En plus de *Biodiversité en agriculture : Plan d'action d'Agriculture et Agroalimentaire Canada*, le Ministère a publié deux documents connexes : *Projets sur la biodiversité : Agriculture et Agroalimentaire Canada* et *Projets sur la biodiversité : Producteurs agricoles canadiens*, qui décrivent diverses initiatives du Ministère et de différents secteurs en matière de biodiversité.

Objectif pour les politiques et la prise de décisions intégrées

:

Prise en compte des facteurs économiques et environnementaux dans le processus décisionnel des ministères, du secteur, des collectivités et des particuliers.

Le Ministère est en train d'élaborer une stratégie nationale pour encadrer les politiques, les programmes, la recherche et le transfert de la technologie destinés à aider le secteur agroalimentaire à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux pris par le Canada dans l'accord de Kyoto. Le résultat ultime de cette stratégie sera de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de définir des mesures que le secteur agroalimentaire pourra utiliser pour s'adapter aux changements climatiques.

L'agriculture est responsable d'environ le dixième des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Financée par le Plan vert, une étude de cinq ans qu'AAC vient de terminer au coût de 7,5 millions de dollars a permis d'accomplir des progrès importants dans les connaissances que nous possédons sur les sources (émetteurs) et les puits (capteurs) agricoles de gaz à effet de serre. Cette étude contribuera à trouver des moyens de réduire les sources et de mieux exploiter les puits qui existent dans le secteur.

De plus, le Ministère s'efforce constamment d'obtenir une évaluation des effets des politiques et des programmes agricoles actuels sur l'environnement. En 1997-1998, il a réalisé une évaluation des aspects à la fois environnemental et économique du Programme fédéral-provincial d'assurance-récolte ainsi qu'une évaluation environnementale du Plan tripartite national de stabilisation (PTNS) des prix des betteraves sucrières. Il s'est avéré que ni l'un ni l'autre n'avait d'effets notables sur l'environnement. Le Ministère a aussi terminé l'examen

par des pairs d'un nouveau *Guide de l'analyse environnementale des politiques et des programmes agricoles*. Ce document guidera les futures évaluations environnementales réalisées par le Ministère à ce chapitre.

Travail d'avant-garde d'AAC adoptés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Les méthodes, modèles et indicateurs mis au point en 1997-1998 grâce au Projet des indicateurs agro-environnementaux ont fourni des outils pour les futures analyses environnementales. Le travail d'avant-garde réalisé par AAC a été reconnu dans le rapport de 1998 du commissaire à l'environnement et au développement durable, et ses résultats sont en voie d'être adoptés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour être appliqués dans d'autres organismes fédéraux.

Le Ministère est en train de nouer des partenariats entre l'industrie et différents paliers de l'administration publique pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux qui touchent le secteur porcin. Les gouvernements provinciaux ont un rôle extrêmement important à jouer à ce chapitre, puisqu'ils réglementent cette industrie et sont mieux placés pour lui fournir des conseils, étant en contact le plus direct avec elle. Une bonne partie du succès de la Stratégie de gestion de

l'environnement des élevages porcins (SGEEP) dépendra de celui des partenariats entre le Ministère et les gouvernements provinciaux.

3. FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

Dépenses prévues	749,8 millions de dollars
Autorisations totales	1 116,1 millions de dollars
Dépenses réelles en 1997-1998	1 097,6 millions de dollars

Le secteur d'activité *Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales* collabore avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires pour rehausser la viabilité économique du secteur et promouvoir le développement économique des collectivités rurales, grâce à :

- des programmes nationaux de protection du revenu axés sur la gestion des risques liés à la production et aux marchés;
- des initiatives qui aident le secteur à s'adapter à un climat commercial en pleine évolution;
- des politiques de réglementation et d'encadrement, surtout à l'intention du secteur des grains et des secteurs soumis à la gestion de l'offre;
- des initiatives qui facilitent l'accès aux programmes, aux avantages et aux services fédéraux dans les régions rurales et le développement des infrastructures dans les Prairies;
- la promotion du secteur coopératif.

RÉALISATIONS

CADRE STRATÉGIQUE

Le secteur agricole et agroalimentaire a enregistré un taux de croissance de 3,5 % l'an dernier. Grâce à la hausse des revenus agricoles et aux prix des entrées qui demeurent inchangés, les producteurs sont en mesure de réduire leur niveau d'endettement et d'investir dans le développement des immobilisations et la croissance du marché. Dans un récent sondage, 59 % des producteurs du Québec ont déclaré qu'ils préféreraient réinvestir dans leur propre exploitation plutôt que d'engager des investissements non agricoles. Trente-quatre pour cent des producteurs canadiens ont déclaré qu'ils songeaient très sérieusement à agrandir leur exploitation pour rester concurrentiels, en dépit du souci que leur cause la concurrence des importations. Cela vaut particulièrement pour les jeunes agriculteurs et ceux qui ont un chiffre d'affaires dépassant 250 000 \$ par an. Les principaux investissements au chapitre de la production et de la transformation ont pour but de relever la productivité, la compétitivité et la rentabilité de tout le secteur.

La surveillance et l'interprétation des tendances économiques et de l'évolution des politiques gouvernementales au Canada et à l'étranger et la détermination des répercussions que cela risque d'avoir sur le secteur agroalimentaire canadien représentent des gageures permanentes. Notre objectif global est de maintenir une conjoncture d'exploitation dans laquelle les entreprises

Le cadre stratégique d'AAC ne se laisse pas distancer dans un monde qui évolue rapidement

Objectif du cadre stratégique :
cadre stratégique agroalimentaire qui permet au secteur de profiter des nouveaux débouchés et de s'adapter à une économie mouvante.

agroalimentaires peuvent tirer profit de leurs avantages concurrentiels sur les marchés intérieur et mondial. L'an dernier, on a procédé à un certain nombre d'analyses dont beaucoup continuent d'alimenter le débat politique, pas seulement au sein d'AAC mais dans tout le gouvernement fédéral, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et l'industrie. Par exemple, notre étude sur l'impact de droits d'importation nuls et de subventions nulles à l'exportation sur le commerce des oléagineux et des produits des oléagineux prouve sans ambiguïté les bienfaits de la libéralisation future des échanges, et continue d'alimenter le débat public au Canada et à l'étranger.

L'intérêt d'AAC pour l'établissement de solides partenariats avec le secteur agroalimentaire et avec d'autres paliers de gouvernement est un facteur de succès décisif, tout comme son engagement à tenir des consultations et à faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques et à l'exécution des programmes. C'est pour le compte du secteur agroalimentaire qu'AAC cherche à influencer sur les méthodes d'élaboration des politiques et les résultats d'autres ministères. Par exemple, le Ministère a joué le rôle d'organe de liaison en surveillant le financement et l'élaboration du Programme national de lutte antiparasitaire exploité par la Fédération canadienne de l'agriculture. Ce programme a servi de vecteur pour aborder divers problèmes relatifs aux pesticides et a contribué au resserrement des rapports entre le secteur et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. La création par l'ARLA du Comité consultatif économique a permis de canaliser les discussions entre l'industrie et le gouvernement sur le recouvrement des coûts, les économies, le rendement et l'harmonisation, en imprimant une optique agricole aux discussions élargies et en forgeant des liens précieux entre certains de nos principaux intervenants importants et les décideurs d'autres ministères.

L'importance croissante des « dossiers de toute l'administration fédérale » pour les activités d'AAC rend encore plus essentiel l'engagement du Ministère à l'égard des partenariats et des consultations et son désir de se concentrer sur l'accroissement du potentiel de recherches stratégiques. Des dossiers comme le secteur rural, les biotechnologies, les changements climatiques, le développement durable, les politiques de réglementation, la jeunesse et les affaires des Autochtones sont autant d'exemples de ce que l'on pourrait qualifier de nouveaux leviers qui influent sur la croissance du secteur agroalimentaire et de bien d'autres.

ÉCONOMIE RURALE

Gestion des risques

Le fédéral contribue à améliorer la capacité de gestion des risques du milieu agricole

AAC continue de collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires pour peaufiner les politiques, les programmes et les ententes visant à rendre l'industrie agricole et agroalimentaire encore plus autonome, à en accroître le rendement et à en réduire les coûts. Un aspect essentiel de ce dossier est son aptitude à aider les agriculteurs à gérer le niveau cumulatif des risques

d'une manière qui soit sans incidence sur les prix. Les producteurs assument de plus en plus de responsabilités en assumant une gestion proactive des risques au niveau de l'exploitation au lieu de compter sur les mesures spéciales et les programmes d'intervention du gouvernement. Par exemple, les agriculteurs possèdent désormais 2,5 milliards de dollars dans leurs comptes de stabilisation du revenu net (CSRN) et 5,5 milliards de dollars dans leur caisse d'assurance-récolte. Tout porte à croire que le niveau de participation à l'assurance-récolte augmentera de 12 % en 1998-1999 par rapport à 1997-1998. Six provinces ont signé de nouvelles ententes avec le fédéral qui prévoient l'accès universel gratuit ou à coût modique à un niveau élémentaire d'assurance-récolte et qui permettent aux producteurs d'évaluer et de gérer leurs propres risques, en contractant une assurance supplémentaire à la mesure de leurs besoins.

Objectif de l'économie rurale :
une économie rurale mieux armée
pour réaliser son potentiel.

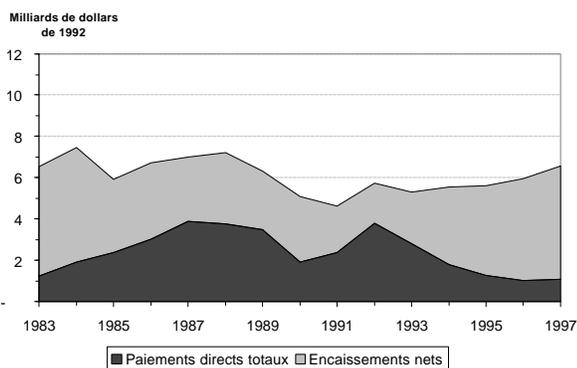
Plus grande efficacité

L'administration du CSRN a collaboré avec des fonctionnaires de Revenu Canada pour combiner l'application du CSRN à la déclaration de revenus agricoles. Cette initiative a permis de réduire le volume de paperasserie des producteurs et d'éliminer les doublons et les chevauchements gouvernementaux. Elle a également abouti à une année record pour ce qui est du traitement des demandes et du versement des paiements aux producteurs.

Au nombre des améliorations apportées au CSRN, il faut mentionner l'élargissement du programme qui autorise désormais les prélèvements provisoires, ce qui permet aux producteurs d'avoir accès à des fonds lorsqu'ils en ont besoin, et le placement des fonds dans les comptes des producteurs au lieu de les centraliser dans le Trésor public. Ces modifications apportées à l'administration du CSRN ont été approuvées à 91 % par les participants. Ces nouvelles dispositions plus flexibles ont permis l'an dernier d'apporter une aide spéciale à la suite des inondations du Manitoba et à la tempête de verglas qui a frappé l'est de l'Ontario et le Québec.

Dans le secteur de la gestion de l'offre, l'innovation, la réceptivité et une croissance davantage axée sur les forces du marché ont été attestées par une hausse de 5,8 % de la production laitière nationale et une progression de 25 % des exportations de produits laitiers. Même si les niveaux d'exportation antérieurs étaient faibles, cette croissance prouve la volonté du secteur de relever les défis que lui pose la mondialisation des

Revenus agricoles et paiements gouvernementaux directs - Canada



Les revenus agricoles ont été relativement stables, même s'ils accusent une légère hausse depuis le début des années 1990. En même temps, les paiements gouvernementaux nets ont sensiblement baissé. En d'autres termes, les producteurs ont réussi à gagner une part de plus en plus importante de leurs revenus sur le marché.

Source : *Recueil de données sur le revenu agricole, la situation financière et l'aide gouvernementale, AAC*

échanges. La croissance du secteur laitier de même que la hausse de 4,8 % enregistrée par le secteur avicole au chapitre de la production et de la conquête des marchés d'exportation démontrent également le désir de l'industrie d'affronter les difficultés découlant des pressions qui s'exercent sur les systèmes intérieurs traditionnels.

On assiste à une responsabilisation analogue dans le secteur des céréales. AAC a joué un rôle appréciable dans la rédaction et la coordination de l'adoption du projet de loi C-4 qui restructure la Commission canadienne du blé afin d'assouplir son fonctionnement, d'améliorer les mouvements de trésorerie et de conférer de plus grands pouvoirs décisionnels aux agriculteurs. La nouvelle Commission canadienne du blé dont les deux tiers des membres sont des producteurs jouira d'une plus grande souplesse pour gérer les intérêts du secteur, résoudre ses propres problèmes et être plus réceptive aux demandes des clients et aux préoccupations des producteurs. Les nouvelles dispositions qui autorisent l'entreposage à la ferme, l'achat direct auprès des producteurs et la création d'un fonds d'urgence permettront à ce secteur de financer davantage ses propres risques.

Adaptation

Les investissements publics dans les adaptations confèrent au secteur une plus grande compétitivité et autonomie financière

Grâce à un investissement de 60 millions de dollars par an dans le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), l'industrie est en mesure de conserver une longueur d'avance. Le succès du FCADR s'explique par ses pouvoirs décisionnels et son mode de prestation. Grâce à 23 initiatives nationales et à 13 conseils régionaux, le FCADR aide le secteur à saisir les occasions qui se présentent dans un marché en pleine mouvance.

Des services à la clientèle hors pair

Le Programme de planification d'initiatives agricoles a été créé pour aider les participants à s'instruire sur la planification commerciale et à sélectionner un agroconsultant aguerri. Le programme couvre jusqu'à la moitié des coûts d'un plan d'activité et fournit des renseignements comme des listes des établissements prêteurs et les sources de capital-risque.

«...le service dont j'ai bénéficié a été étonnamment rapide, les gens étaient aussi serviables que polis. Le programme proprement dit est suffisamment vaste pour répondre à des situations aussi particulières que la nôtre et fournir une réponse rapide et efficace... vous êtes vraiment l'exception à la règle au niveau des organismes gouvernementaux. »

(participant au programme de l'Î.-P.-É.)

Des initiatives comme le Programme de planification d'initiatives agricoles, le Conseil canadien des applications nouvelles en agriculture, le Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole et le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme, auront pour effet d'élargir la gamme des produits que l'on peut vendre, d'améliorer la salubrité des aliments, question de commercialisation qui revêt de plus en plus d'importance, et de

permettre aux particuliers et aux entreprises de mieux gérer leurs entreprises et d'investir dans de nouvelles possibilités.

Le FCADR a également permis aux exploitations et aux entreprises de

comprendre que de bonnes pratiques environnementales peuvent déclencher des innovations et abaisser les coûts. Plus de 6 000 agriculteurs de l'Ontario ont fait des plans environnementaux un élément important de leurs pratiques de gestion qui protègent le milieu naturel.

Les producteurs canadiens continuent de resserrer les normes canadiennes de salubrité des aliments en collaborant avec le gouvernement à propos de tout un éventail de produits. Les initiatives prises dans le cadre du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme, financées par le FCADR, marquent une étape importante dans le relèvement de la compétitivité du secteur.

Le plus grand atout du mode de prestation par un tiers du FCADR est de contribuer à l'habilitation des citoyens et à la rentabilité des programmes. Un autre atout important réside dans l'aptitude de ses conseils d'adaptation et initiatives nationales à mobiliser et à obtenir des fonds auprès du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement. Les composantes de base de la responsabilisation et de la gestion axée sur les résultats sont désormais en place pour chacune des 36 initiatives régionales et nationales.

AAC a aidé les producteurs à s'adapter au changement sous d'autres rapports. L'an dernier, le Ministère a contribué à redéfinir certaines de nos grandes institutions dans l'ouest du Canada. D'importantes réformes ont été opérées dans le système de transport et de manutention des grains. Les initiatives prises grâce aux 300 millions de dollars du Fonds d'adaptation à la réforme du transport du grain de l'Ouest ont aidé les producteurs à opérer la transition en douceur. AAC a financé des projets d'infrastructures, a aidé les producteurs à s'ajuster au nouveau régime de livraisons en commun de la CCB et est venu en aide aux secteurs de la luzerne déshydratée et du foin comprimé. Le Ministère continue de suivre de près l'avancement de l'examen indépendant sur le transport des grains, dirigé par le juge Willard Estey, dont le rapport est attendu en décembre 1998.



Nouvelles solutions à d'anciens problèmes

L'un des sous-produits malencontreux de la fabrication du fromage est une boue humide malodorante. Grâce à des fonds du Conseil national de la conservation du sol et de l'eau (partie du FCADR), Parmalat Canada a mis à l'essai une nouvelle technologie qui pourrait révolutionner la gestion des déchets dans l'industrie laitière canadienne et d'autres secteurs en convertissant le sous-produit dont l'élimination coûte cher en un produit solide inodore qui pourrait même avoir une valeur de détail.

« Les fonds qui nous sont octroyés nous permettent de tester une nouvelle technologie pour résoudre un vieux problème. Sans ces fonds, il est peu probable que nous aurions pu tester cette technologie... J'estime personnellement que cette technologie, si elle est fructueuse, révolutionnera la manutention des boues. »

(Rob Edwards, Parmalat Canada)

Multiplication des résultats grâce à des partenariats



Quatre collectivités du Manitoba ont décidé de mettre en commun les fonds versés dans le cadre du Programme canadien d'infrastructures agricoles pour concevoir un réseau régional de distribution du gaz en partenariat avec la Interlake Natural Gas Cooperative et la province. La construction de ce projet de 53 millions de dollars (dont 2,4 millions d'AAC) devrait débuter en septembre 1998. Le projet facilitera la création d'entreprises de transformation des grains à valeur ajoutée dans la région.

Secteur rural

Le Partenariat rural canadien (PRC) a contribué à jeter les bases d'une croissance accrue et d'un renforcement des collectivités rurales. AAC s'occupant de faciliter le PRC intergouvernemental, le gouvernement fédéral pour sa part prépare le terrain pour un raffermissement des collectivités rurales en écoutant leurs besoins et leurs préoccupations et en y répondant, en appliquant une « lentille rurale » aux politiques, programmes et services fédéraux pour être sûr qu'on tient bien compte de leurs incidences sur les collectivités rurales et en facilitant l'accès des Canadiens des régions rurales aux programmes, aux services et aux renseignements du gouvernement, ce qui leur permettra en définitive d'exploiter les possibilités et de renforcer les collectivités.

L'amélioration de l'accès à l'information est essentielle pour répondre aux besoins des Canadiens vivant en milieu rural. Des renseignements sur la façon d'avoir accès aux programmes et aux services fédéraux sont désormais offerts par tout un éventail de services de courtage fédéraux et de nombreuses organisations et personnes de tout le pays en profitent largement. Les Canadiens des régions rurales et les principaux intervenants ont déclaré que les documents qui leur ont été remis dans le cadre des 157 foires et expositions rurales organisées l'an dernier et les plus de 3 600 trousseaux documentaires distribués

aux fonctionnaires gouvernementaux et représentants de l'industrie ont beaucoup fait pour sensibiliser les gens aux programmes et aux services offerts par le gouvernement fédéral. Le Service canadien d'information rurale (SCIR) répond fort bien aux besoins des Canadiens vivant en milieu rural en matière d'information sur tout un éventail de sujets qui intéressent les agriculteurs et d'autres Canadiens des régions rurales, grâce à un site Web qui a accueilli plus de 125 000 visiteurs en 1997-1998 et à un numéro de téléphone

Le groupe de travail interministériel est un modèle à suivre

Le Groupe de travail interministériel fédéral (GTI), créé dans le cadre du Partenariat rural canadien, a vu ses membres pratiquement doubler pour passer à 22 ministères et organismes fédéraux. Le succès de cette approche horizontale qui repose sur une participation active et coordonnée des ministères et organismes pour répondre aux besoins des Canadiens ruraux est tel que le Bureau du Conseil privé a récemment fait savoir que c'était un modèle à suivre. Le GTI a été complété par la formation d'équipes rurales fédérales dans toutes les provinces et les territoires.

gratuit. Le gouvernement entend poursuivre ces initiatives en 1998 en amorçant un dialogue avec les Canadiens vivant en milieu rural pour leur donner la possibilité de faire entendre leurs préoccupations et leurs problèmes et de contribuer à l'élaboration des politiques fédérales et à la prise des décisions qui les touchent, eux et leurs collectivités.

Depuis 1935, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies entretient des rapports fructueux avec les habitants des campagnes dans les Prairies. L'Administration a appuyé les collectivités rurales par des programmes d'investissement dans les infrastructures, elle a financé le développement économique rural et a fourni une expertise technique. L'an dernier, le Programme canadien d'infrastructures agricoles et d'autres programmes ont

aidé le secteur agricole à s'adapter à la réforme des transports, ils ont favorisé une plus grande diversification agricole et le développement de méthodes de transformation à valeur ajoutée, ont permis d'investir dans de nouvelles récoltes et ont apporté une aide financière et technique pour remédier aux problèmes d'eau.



Les aqueducs ruraux aident les collectivités des Prairies

L'ARAP fournit une aide pour la conception de systèmes d'aqueducs ruraux. Des approvisionnements en eau fiables garantissent la stabilité et le développement des régions rurales et atténuent les incidences de la sécheresse. Par exemple, l'aqueduc rural de Coteau Hills dans le centre ouest de la Saskatchewan alimente en eau provenant du lac Diefenbaker une région qui se caractérise par une eau de piètre qualité et des approvisionnements peu fiables. Cet aqueduc rural dessert 88 exploitations, la colonie huttérienne de Beechy, les villages de Lucky Lake et de Beechy, trois élevages intensifs de bétail et deux grands entrepôts à pommes de terre.

Plus de 60 projets d'aqueducs ruraux ont été conçus en Saskatchewan par 40 entreprises différentes de services publics ou coopératives moyennant l'aide technique et financière de l'ARAP. Les Utility Boards de Cutbank, Weyburn et Wood River de même que les Rural Pipeline Associations de Coteau Hills, Melfort et Outlook Ouest ont réalisé des projets d'aqueducs ruraux en 1997-1998.

COOPÉRATIVES

AAC a collaboré de près avec Industrie Canada et les deux principales associations de coopératives à l'élaboration de la nouvelle *Loi sur les coopératives du Canada*. Cette loi offre aux coopératives un choix d'instruments financiers et administratifs pour les aider à affronter les défis de la mondialisation de l'économie, tout en maintenant et en raffermissant les éléments propres aux coopératives, à savoir une administration démocratique entre les mains de leurs membres. Cela signifie que le terrain a maintenant été défriché pour que les coopératives soient désormais une forme d'entreprise bien comprise, que l'on choisit pour ses avantages particuliers, au même titre que les sociétés et les partenariats. On envisage même de diffuser des renseignements par le biais des centres de services aux entreprises du Canada sur les structures et les exigences des coopératives et le potentiel qu'elles présentent comme vecteur d'initiative personnelle dans une économie et une société mondiales qui évoluent sans cesse.

De plus en plus de nouvelles entreprises optent pour la formule coopérative

Objectif des coopératives :
un cadre stratégique fédéral qui épaulé la création de coopératives.

4. POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS

Dépenses prévues	78,4 millions de dollars
Autorisations totales	68,1 millions de dollars
Dépenses réelles en 1997-1998	66,2 millions de dollars

En mars 1997, le secteur d'activité *Politiques et services ministériels* s'est engagé à parvenir à un certain nombre de résultats articulés autour d'une **saine gestion** du Ministère. Au cours de la période couverte par l'évaluation du rendement, le secteur d'activité s'est employé principalement à fournir au Ministère l'infrastructure de gestion, le personnel et les outils de travail nécessaires à la prestation de services de qualité, à l'exécution des programmes et à une saine gestion. Le secteur d'activité a aussi aidé le Ministère à acquérir la capacité qui lui permettra d'honorer son engagement à élaborer et à utiliser une méthode de gestion fondée sur les résultats.

Pour mieux satisfaire aux besoins du Ministère, les Politiques et services ministériels ont entrepris un certain nombre de changements évolutifs au cours de la période de planification. L'un de ces changements clés a été l'adoption d'un seul domaine de résultat prévu, en l'occurrence « une saine gestion ministérielle ». La saine gestion ministérielle s'entend de la réalisation d'un objectif ministériel commun à laquelle tous les employés d'AAC contribuent. Si les directions générales fonctionnelles participent à la saine gestion en jouant certains rôles uniques en matière de services, conseils et contrôle, c'est à l'ensemble du Ministère qu'il incombe de s'orienter vers une saine gestion ministérielle et de la soutenir.

Quatre résultats communs concordent à une saine gestion par le Ministère :

- ▶ une orientation organisationnelle partagée;
- ▶ une organisation motivée et représentative;
- ▶ des outils, des systèmes et des processus appropriés;
- ▶ une organisation vouée à l'amélioration constante.

RÉALISATIONS

UNE SAINE GESTION MINISTÉRIELLE

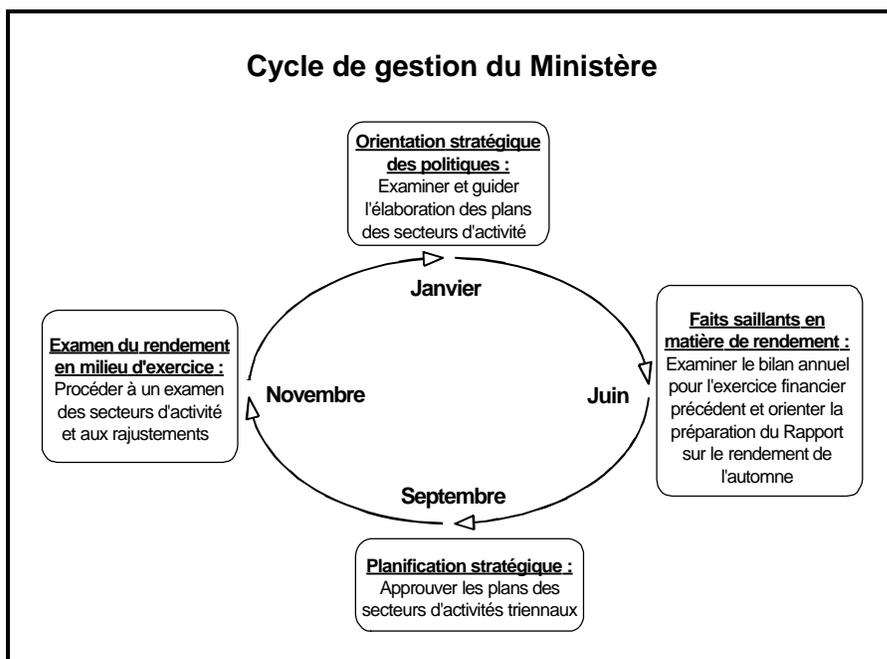
Objectif de la saine gestion ministérielle :

Parvenir à ce que le Ministère dispose de la capacité, des compétences et des services de soutien appropriés pour obtenir des résultats d'une façon efficace, dans l'intérêt du secteur et des Canadiens.

Une vision, des objectifs et des valeurs ministériels partagés sont des aspects déterminants d'une organisation bien gérée. Une vision bien articulée et bien comprise associée à des objectifs clairs donne à l'organisation un but stratégique partagé et la capacité d'élaborer des stratégies horizontales cohérentes dans tous ses secteurs d'activité. Une bonne connaissance des fins de l'organisation et des moyens d'y parvenir aide ses membres à mieux comprendre ce qu'on attend d'eux et leur contribution éventuelle à la réalisation des objectifs partagés.

Une consultation panministérielle a été réalisée pour confirmer/moderniser la mission, la vision et les valeurs du Ministère. Dans un rapport préparé en vue des journées de réflexion du CGM, l'équipe des valeurs a proposé que l'actuel énoncé de vision du Ministère demeure mais qu'il soit validé par le ministre actuel. De plus, l'équipe des valeurs a proposé que les énoncés d'objectifs des quatre secteurs d'activité forment l'énoncé de mission du Ministère. Pour finir, l'équipe a proposé trois valeurs clés élaborées en prévision des consultations ministérielles — notamment la valorisation des personnes, l'intégrité et l'excellence.

De plus, pour que l'on comprenne les décisions prises et que l'on sache quand une contribution est nécessaire à la prise de décision, le Ministère a mis en place un cycle de gestion intégrée.



Une communication saine tant à l'interne qu'à l'extérieur a aussi aidé à encourager la fierté de l'organisation et à assurer que les intervenants aient l'information dont ils ont besoin. Durant la période couverte par le rendement, le Ministère a travaillé avec le secteur à promouvoir la sensibilisation à l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. Le Ministère continue à diriger l'effort pangouvernemental pour informer les Canadiens des régions rurales des services qui leur sont offerts. Les réalisations spécifiques dans ce domaine comprennent :

- un accès accru à l'information des régions du Canada rural sur les programmes du gouvernement du Canada par la participation à des foires et à d'autres activités.

L'un des facteurs déterminants pour une saine gestion ministérielle réside dans la présence d'employés motivés et représentatifs, jouissant des compétences et des connaissances nécessaires à la matérialisation des objectifs du secteur

AAC sert les Canadiens des régions rurales

AAC s'emploie à être un employeur de choix dans l'administration fédérale

d'activité. S'inspirant du programme *La Relève* du gouvernement, AAC a élaboré l'initiative *Préparer l'avenir*, conçue pour concourir à la satisfaction des besoins en ressources humaines du Ministère. En disposant des personnes compétentes au bon endroit et au bon moment, le Ministère sera bien placé pour s'engager dans le siècle prochain. Les réalisations particulières dans le cadre de *Préparer l'avenir* sont, entre autres :

- ▶ élaboration et mise en place d'une stratégie ministérielle de gestion de la diversité;
- ▶ sondage des employés clients qui donne les aspects clés des attitudes des employés face à diverses questions. Pour l'heure, un sondage de suivi devrait avoir lieu dans trois ans pour évaluer les changements d'attitudes et les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées;
- ▶ nouveau service d'orientation en matière de reconversion professionnelle.

Programme d'équité en matière d'emploi de l'ARAP

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies doit relever le défi d'augmenter le nombre d'Autochtones de son effectif. Vu le climat actuel de restructurations et de réductions budgétaires, les possibilités d'emploi sont limitées pour les Autochtones, en particulier pour ceux qui n'ont pas une grande expérience de travail. Le problème est exacerbé par le fait que peu d'Autochtones poursuivent des carrières en science, en génie et en agriculture.

Comme les activités de l'ARAP s'étendent principalement dans les régions rurales à forte concentration d'Autochtones, l'organisme admet la nécessité que la population de ses employés soit représentative de la clientèle qu'il dessert. De plus, les données démographiques de l'organisme montrent qu'un certain nombre d'employés le laisseront au cours de la prochaine décennie. Il n'est donc pas trop tôt pour commencer la planification en prévision d'une force active techniquement compétente et représentative.

Le Programme d'équité en matière d'emploi de l'ARAP a un objectif à deux volets. Le plus important revient à donner l'expérience de travail dont ils ont besoin aux Autochtones qui pourraient être engagés dans les domaines techniques, scientifiques ou administratifs de la fonction publique. De plus, les employés autochtones de l'ARAP doivent être intégrés à un milieu de travail qui accepte et qui met à contribution la diversité. En conséquence, la formation interculturelle constitue un aspect fondamental du programme.

Au cours de l'exercice financier 1997-1998, un total de 200 000 \$ a été injecté pour réaliser les objectifs de l'ARAP en matière de diversité. À ce jour, le programme d'équité a permis d'offrir un emploi pour une durée déterminée à plus de 75 Autochtones (18 en 1997-1998) dans un large éventail de services techniques, scientifiques et administratifs de la Direction générale. De plus, une formation interculturelle sur mesure, conçue par des instructeurs des Premières Nations, a été dispensée par ces derniers également à plus de 75 (20 en 1997-1998) employés de l'ARAP depuis le lancement du programme d'équité. En dernier lieu, le succès de ce programme dépend, d'une part, de la capacité de chaque Autochtone à utiliser l'expérience de travail à l'ARAP pour s'assurer un emploi permanent dans sa sphère d'activité et, d'autre part, de chaque employé de l'ARAP à mieux comprendre et accepter la diversité « des gens » au travail. Ces indicateurs de succès seront contrôlés et feront l'objet de rapports par l'ARAP dans les années à venir.

**AAC donne aux
Canadiens l'information
dont ils ont besoin au
moment opportun**

Le troisième résultat recherché par le secteur d'activité des Politiques et services ministériels réside dans l'habilitation des employés. La présence des bons instruments, systèmes et processus est un aspect déterminant qui permet aux

employés de parvenir aux résultats prévus d'une façon efficiente et efficace. Le secteur d'activité a franchi de grands pas dans la voie du respect de son engagement à moderniser les services administratifs et financiers du Ministère. Grâce à l'examen des services de gestion et d'administration, qui a maintenant pris fin, des réalisations d'importance dans les domaines des installations, des finances, du matériel, de la gestion de l'information et des ressources humaines sont maintenant manifestes, notamment :

- ▶ la mise en place de Saturne, un nouveau système de gestion des finances et du matériel est maintenant chose faite;
- ▶ un nouveau Plan d'immobilisations à long terme est en préparation;
- ▶ une Division des services d'information électronique a été créée afin de seconder l'Initiative des produits d'information électronique;
- ▶ un groupe de travail inter-secteurs d'activité a été formé pour préparer un plan stratégique pluriannuel de gestion de l'information;
- ▶ un cadre ministériel de gestion de la diversité a été élaboré et mis en oeuvre; Ressources humaines en direct a été élaboré et renforcé;
- ▶ les primes et les programmes de reconnaissance d'AAC ont été améliorés;
- ▶ les systèmes relatifs à la préparation d'AAC à l'an 2000 sont en place.

Le SEIAC répond à un besoin d'information

Le secteur d'activité a réussi particulièrement bien à satisfaire aux besoins en information électronique du Ministère et du secteur grâce au site Web du Ministère, le SEIAC. Un examen indépendant des sites Internet du gouvernement fédéral a accordé au SEIAC trois étoiles sur quatre pour la qualité et le contenu du site. De plus, une enquête en direct du SEIAC montre que, parmi les répondants qui devraient indiquer par oui ou non leur degré de satisfaction, 96,5 % ont déclaré que leurs besoins en information étaient satisfaits.

AAC face à l'an 2000

La portée des activités de l'an 2000 au sein du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'étend au-delà des systèmes, installations (systèmes intégrés) et infrastructure informatiques automatisés et internes et couvre tout aussi bien la sensibilisation du secteur au défi de l'an 2000 que la préparation des interventions d'urgence en matière d'approvisionnement alimentaire.

AAC est reconnu comme un meneur en matière de préparation à l'an 2000

Le plan du Ministère pour l'an 2000 a été approuvé en novembre 1995, et un comité directeur a été créé et regroupe des représentants de toutes les directions générales et des services juridiques. Comme le département du Trésor des États-Unis, AAC a décidé de faire rapport toutes les deux semaines uniquement sur les éléments réparés puis remis en production plutôt que sur l'effort déployé à ce jour.

Préparation à l'an 2000

Le Ministère est reconnu comme l'un des meneurs en matière de préparation face à la menace de l'an 2000. La société de consultants KPMG a récemment classé AAC parmi les meneurs en matière de planification d'urgence et de gestion de projets.

Un relevé montre que le Ministère possède bien plus de 300 systèmes automatisés (donc 48 sont critiques), environ 1 150 édifices, plus de 5 000 employés et 7 000 ordinateurs personnels (y compris les ordinateurs de soutien, les OP à la maison et les ordinateurs portatifs). Au mois d'août 1998,

60 % des 333 systèmes, 8 % de l'infrastructure et 59 % des installations d'AAC ont été rendus conformes à l'an 2000.

Des directives détaillées et des résultats clairs ont été établis pour assurer la préparation à l'an 2000. Le Ministère procède avec une diligence raisonnable en utilisant les vérifications et la gestion des documents. La Direction générale de l'examen effectue une évaluation constante indépendante des activités de conversion. Notamment, elle procède à une vérification des systèmes d'information critiques et à une sélection de systèmes d'information non critiques pour s'assurer que les activités sont conformes aux normes approuvées et que les risques sont bien pris en compte. Un site Web interne décrivant les normes et les progrès réalisés par le Ministère a aussi été ouvert.

Au mois d'août 1998, AAC a déterminé les fonctions de gestion principales ainsi que les actifs qui contribueront à leur exécution. Les prochains mois, ces fonctions et ces actifs seront évalués pour déterminer les conséquences qu'aurait un défaut de ces fonctions; des plans d'urgence seront alors mis au point au besoin. Le Ministère prépare des lignes directrices sur la planification d'urgence pour garantir que tous les plans sont complets et qu'ils fonctionneront bien en cas de défaut. Une évaluation des risques du projet An 2000 a aussi été conduite, et des stratégies de gestion du risque sont actuellement en préparation.

Pour aider le secteur agricole et agroalimentaire à se préparer, un site Internet An 2000 a été créé pour le sensibiliser aux défis possibles. Le Ministère a aussi mis sur pied un comité d'examen de l'état de préparation du secteur à l'an 2000, qui s'occupera de la planification d'urgence de l'approvisionnement alimentaire. Vu l'interdépendance des maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, le comité compte des représentants de l'ensemble du portefeuille et s'attachera principalement à l'état de la planification d'urgence dans le secteur.

Amélioration constante

AAC est un organisme qui adhère aux principes de l'amélioration et de l'apprentissage continu. Il a accompli certains progrès dans la mise en place des mécanismes dont il a besoin pour mieux se concentrer vers ses objectifs, pour évaluer son taux de réussite et pour déterminer s'il y a place à l'amélioration du rendement. Parmi les initiatives citons :

- ▶ une stratégie de mesure du rendement par secteur d'activité afin de produire les données nécessaires à une prise de décision judicieuse, notamment des indicateurs de rendement et d'autres systèmes, processus et études nécessaires à la préparation d'analyses sérieuses et exhaustives sur le rendement du Ministère;
- ▶ un plan d'examen complet, qui tient compte des indicateurs et des travaux qui seront réalisés par les gestionnaires, la Direction générale de l'examen des programmes et/ou les organismes centraux afin d'aider les administrateurs à saisir ce que doit être le rendement dans le cadre dressé par le CGM.

IV. RENDEMENT FINANCIER

APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER

L'année financière 1997-1998 a été une période de transition pour AAC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Bien que cette dernière ait été créée par la promulgation d'une loi le 1^{er} avril 1997, elle a partagé les crédits d'AAC pour l'ensemble de l'année financière. Tous les tableaux de cette section excluent l'information relative aux activités de l'ACIA. De plus, la structure de rapport d'AAC a été modifiée, passant du Cadre de planification opérationnelle au Cadre de rendement fondé sur quatre secteurs d'activité. C'est ce qui explique que l'information financière de la période antérieure à 1997-1998 ne soit pas répartie par secteur d'activité mais représente plutôt le total pour chaque année.

Le changement net entre les plans de dépenses initiaux d'ACC et ses autorisations financières totales a été une hausse de 391 millions de dollars (30,5 %). Ce changement est principalement attribuable à ce qui suit :

- ▶ la remise de déficit totalisant 165 millions de dollars du Fonds de réassurance de la Saskatchewan (162 millions de dollars) et du Nouveau-Brunswick (3 millions de dollars);
- ▶ une augmentation de 122,2 millions de dollars dans le financement des programmes complémentaires de protection du revenu;
- ▶ des augmentations nettes de 66,6 millions de dollars de divers paiements de transfert non législatif, notamment les subventions au secteur laitier (16,8 millions de dollars), les transferts pour l'adaptation et le développement rural (15,2 millions de dollars) et les paiements associés à la réforme du transport du grain (14,3 millions de dollars);
- ▶ diverses augmentations de fonctionnement (24,2 millions de dollars), notamment 10,5 millions de dollars reportés du Budget de fonctionnement de 1996-1997;
- ▶ le paiement de 17,3 millions de dollars à la Commission du blé de l'Ontario aux termes de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles*;
- ▶ une nette diminution de 6,2 millions de dollars dans les programmes de paiements anticipés (20,3 millions de dollars ont été payés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* qui abroge la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes* (dépenses prévues de 1,5 million de dollars) et la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (dépenses prévues de 25 millions de dollars)).

La différence entre les autorisations financières totales et les dépenses réelles correspond à une péremption de seulement 46 millions de dollars (2,8 %). Cette différence est largement attribuable aux péremptions du crédit de fonctionnement (2,7 millions de dollars) et des paiements de transfert non législatifs (25,7 millions de dollars) ainsi qu'aux changements dans les besoins en liquidités de la Commission canadienne des grains (13,7 millions de dollars).

Les recettes engendrées par l'imposition de droits pour l'utilisation des pâturages communautaires et l'administration du Compte de stabilisation du revenu net sont les principales sources de la hausse de 12,2 millions de dollars (15,3 %) des recettes réelles par rapport aux recettes à valoir sur le crédit planifiées pour 1997-1998. Le Ministère peut disposer de ces recettes.

Les revenus crédités au Trésor, que le Ministère ne peut dépenser de nouveau, ont augmenté de 65,5 millions de dollars par rapport au montant prévu pour 1997-1998. Cette hausse est largement attribuable à une augmentation de 25 millions de dollars des remboursements de dépenses d'années antérieures et à une hausse de 32,4 millions de dollars des rendements d'investissement issus des intérêts sur les prêts à la Société du crédit agricole et à la Commission canadienne du lait.

TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS

Notes concernant les tableaux financiers récapitulatifs :

1. Les dépenses sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.
2. Les fonds prévus ont été réduits de 221,2 millions de dollars afin de refléter la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997.
3. Le fonds renouvelable de la CCG est fondé sur une comptabilité d'exercice.
4. La répartition des recettes et des dépenses par secteur d'activité pour les exercices antérieurs à 1997-1998 n'est pas disponible.

TABLEAU FINANCIER 1. SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Crédit	Programme d'agriculture et agroalimentaire	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
1	Dépenses en fonctionnement	385,1	409,3	406,6
5	Dépenses en capital	41,1	39,5	39,5
10	Subventions et contributions	250,0	316,6	290,9
11	Autoriser une remise de dettes dues à Sa Majesté du chef du Canada totalisant 165 000 000\$ à l'égard d'avances faites à la Caisse de réassurance-récolte en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	-	165,0	165,0
12	Autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, à garantir des avances de fonds n'excédant pas la somme globale de 170 000 000\$ afin de faire des avances en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	-	0,0	-
(L)	Subventions à des agences constituées en vertu de la <i>Loi sur les Offices de produits agricoles</i>	0,2	0,6	-
(L)	Paiements anticipés en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation de produits agricoles</i>	-	20,3	20,3
(L)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	0,7	0,7
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes transitoires pour les viandes rouges	3,0	3,1	3,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation agroalimentaire	19,9	11,2	11,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-récolte	210,2	206,1	206,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net	209,9	203,2	203,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires pour la sécurité du revenu	92,3	214,5	214,5
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — salaire et allocation d'automobile	0,0	0,0	0,0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	39,8	39,8	39,8
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(1,0)	13,5	(0,2)
(L)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	1,5	-	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	-	17,3	17,3
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	-	1,8	1,8
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	25,0	-	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme complémentaire pour le secteur des cultures	0,2	-	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Régime d'assurance-revenu brut	-	0,2	0,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme <i>Horti-plus Canada-Québec</i>	-	0,0	0,0
(L)	Dépenses des recettes provenant de l'aliénation des surplus des biens de la couronne	-	5,3	5,3
(L)	Perception des droits des agences	-	0,0	0,0
(L)	Montants adjugés par la Cour	-	0,1	0,1
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	4,1	0,4
Total pour le Ministère		1 281,4	1 672,4	1 626,4

Secteurs d'activité	ÉTP*	(EN MILLIONS DE DOLLARS)							Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
		Frais de fonction- nement	Dépenses en contributions capital	Subventions et en contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Dépenses totales		
Croissance des marchés	1 182	99,6	-	50,0	149,6	33,7	183,3	51,2	132,1	
		<i>64,3</i>	-	<i>26,1</i>	<i>90,4</i>	<i>42,0</i>	<i>132,4</i>	-	<i>132,4</i>	
	1 164	104,3	-	18,1	122,4	41,4	163,8	53,9	109,9	
Innovation pour un avenir durable	3 001	265,3	36,9	9,5	311,7	19,9	331,5	10,4	321,1	
		<i>303,0</i>	<i>34,1</i>	<i>13,1</i>	<i>350,2</i>	<i>13,0</i>	<i>363,2</i>	<i>10,4</i>	<i>352,8</i>	
	3 024	305,2	34,1	12,8	352,1	13,0	365,1	12,7	352,4	
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	566	50,4	-	190,5	240,9	512,9	753,8	4,0	749,8	
		<i>222,0</i>	-	<i>277,0</i>	<i>499,0</i>	<i>624,2</i>	<i>1 123,2</i>	<i>7,1</i>	<i>1 116,1</i>	
	518	222,3	-	259,6	481,9	624,2	1 106,1	8,5	1 097,6	
Politiques et services ministériels	795	88,3	4,2	0,0	92,5	-	92,5	14,1	78,4	
		<i>65,3</i>	<i>5,4</i>	<i>0,4</i>	<i>71,1</i>	-	<i>71,1</i>	-	<i>71,1</i>	
	715	74,1	5,4	0,4	79,9	-	79,9	13,4	66,5	
Totaux	5 544	503,6	41,1	250,0	794,7	566,5	1 361,1	79,7	1 281,4	
		<i>654,6</i>	<i>39,5</i>	<i>316,6</i>	<i>1 010,7</i>	<i>679,2</i>	<i>1 689,9</i>	<i>17,5</i>	<i>1 672,4</i>	
	5 421	705,9	39,5	290,9	1 036,3	678,6	1 714,9	88,5	1 626,4	

Autres recettes et dépenses

Recettes à valoir sur le Trésor	159,6
	<i>187,1</i>
	187,1
Coûts des servies fournis par d'autres ministères ¹	37,2
	<i>37,2</i>
	37,2
Coût net du programme	1 159,0
	<i>1 522,5</i>
	1 476,5

Nota :

Les chiffres des dépenses prévues sont en police de caractères normale.

Les chiffres *en italiques* correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budget des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres **en caractères gras** correspondent aux dépenses réelles en 1997-1998

Les paiements législatifs ne comprennent pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ou autres articles qui sont alloués aux dépenses de fonctionnement.

*ÉTP = Équivalents temps plein

1. Le chiffre budgétaire utilisé comme donnée réelle n'est pas disponible.

Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses	Autorisations	Réelles
	1995-1996	1996-1997	prévues 1997-1998	totales 1997-1998	1997-1998
Croissance des marchés			132,1	<i>132,4</i>	109,8
Innovation pour un avenir durable			321,2	<i>352,8</i>	352,4
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			749,8	<i>1 116,1</i>	1 097,6
Politiques et services ministériels			78,4	<i>71,1</i>	66,5
Total	2 552,4	2 578,3	1 281,4	1 672,4	1 626,4

TABLEAU FINANCIER 4A. CONCORDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE STRUCTURE POUR LES DÉPENSES PRÉVUES 1997-1998
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Ancienne structure (Activités)	Nouvelle structure (Secteurs d'activité)				Total	% du total	ÉTP
	Croissance des marchés	Innovation pour un avenir durable	Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	Politiques et services ministériels			
Recherche et développement agricoles		255,1			255,1	19,9 %	2 314,0
Inspection et réglementation*							69,0
Programmes économiques en agriculture et politiques		4,1	747,3		751,4	58,6 %	555,0
Services à l'industrie et aux marchés	126,6				126,6	9,9 %	437,0
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales		61,9	2,5		64,4	5,0 %	698,0
Gestion et services intégrés				78,4	78,4	6,1 %	726,0
Commission canadienne des grains**	5,5				5,5	0,4 %	745,0
Total	132,1	321,1	749,8	78,4	1 281,4		
% du total	10,3 %	25,1 %	58,5 %	6,0 %		100,0 %	
Équivalents temps plein (ÉTP)	1 182,0	3 001,0	566,0	795,0			5 544,0

TABLEAU FINANCIER 4B. CONCORDANCE ENTRE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE STRUCTURE POUR LES DÉPENSES RÉELLES 1997-1998
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Ancienne structure (Activités)	Nouvelle structure (Secteurs d'activité)				Total	% du total	ÉTP
	Croissance des marchés	Innovation pour un avenir durable	Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	Politiques et services ministériels			
Recherche et développement agricoles		286,2			286,2	17,6 %	2 322,0
Inspection et réglementation*							60,0
Programmes économiques en agriculture et politiques		8,0	1 049,5		1 057,5	65,1 %	507,0
Services à l'industrie et aux marchés	103,5				103,5	6,3 %	419,0
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales		58,2	48,1		106,3	6,6 %	714,0
Gestion et services intégrés				66,5	66,5	4,1 %	655,0
Commission canadienne des grains**	6,4				6,4	0,3 %	745,0
Total	109,8	352,4	1 097,6	66,5	1 626,4		
% du total	6,7 %	21,7 %	67,5 %	4,1 %		100,0 %	
Équivalents temps plein (ÉTP)	1 164,0	3 024,0	518,0	715,0			5 421,0

* Le 1^{er} avril 1997, l'activité d'inspection et de réglementation a été intégrée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et ne fait plus partie du Ministère. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) demeure au Ministère. Les ÉTP sont ceux utilisés par l'ACPM.

** La Commission canadienne des grains fonctionne sous le Régime d'un fonds renouvelable. Ces ressources sont celles affectées aux personnes nommées sous décret et à 50 % des coûts du Laboratoire de recherche sur les grains.

TABLEAU FINANCIER 5. BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Organisation		Secteurs d'activité				Totaux
		Croissance des marchés	Innovation pour un avenir durable	Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	Politiques et services ministériels	
Direction générale de la recherche	Dépenses prévues		255,1			255,1
	<i>Autorisations totales</i>		283,3			283,3
	Réelles		286,2			286,2
Direction générale des politiques	Dépenses prévues		4,1	747,2		751,3
	<i>Autorisations totales</i>		7,8	1 070,7		1 078,5
	Réelles		7,9	1 049,5		1 057,4
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés	Dépenses prévues	124,3				124,3
	<i>Autorisations totales</i>	109,7				109,7
	Réelles	101,1				101,1
Administration du rétablissement agricole des Prairies	Dépenses prévues		61,9	2,6		64,5
	<i>Autorisations totales</i>		61,6	45,4		107,0
	Réelles		58,3	48,1		106,4
Direction générale des services intégrés	Dépenses prévues				55,2	55,2
	<i>Autorisations totales</i>				37,1	37,1
	Réelles				35,0	35,0
Direction générale des ressources humaines	Dépenses prévues				10,3	10,3
	<i>Autorisations totales</i>				10,4	10,4
	Réelles				11,8	11,8
Direction générale des communications	Dépenses prévues				5,3	5,3
	<i>Autorisations totales</i>				12,4	12,4
	Réelles				12,4	12,4
Direction générale de l'examen des programmes	Dépenses prévues				2,5	2,5
	<i>Autorisations totales</i>				2,0	2,0
	Réelles				2,0	2,0
Bureaux des cadres	Dépenses prévues				5,1	5,1
	<i>Autorisations totales</i>				5,2	5,2
	Réelles				4,9	4,9
Commission canadienne des grains	Dépenses prévues	5,5				5,5
	<i>Autorisations totales</i>	20,1				20,1
	Réelles	6,4				6,4
Conseil national des produits agricoles	Dépenses prévues	2,3				2,3
	<i>Autorisations totales</i>	2,6				2,6
	Réelles	2,4				2,4
Agence canadienne du pari mutuel*	Dépenses prévues				-	-
	<i>Autorisations totales</i>				4,0	4,0
	Réelles				0,4	0,4
Totaux	Dépenses prévues	132,1	321,1	749,8	78,4	1 281,4
	<i>Autorisations totales</i>	132,4	352,8	1 116,1	71,1	1 672,4
	Réelles	109,9	352,4	1 097,6	66,5	1 626,4
	% du total	6,7 %	21,7 %	67,5 %	4,1 %	100,0 %

Nota : Les chiffres *en italiques* correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budget des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres **en caractères gras** correspondent aux dépenses réelles en 1997-1998.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* L'Agence canadienne du pari mutuel fonctionne sous le régime du fonds renouvelable par capitalisation intégrale de l'ACPM.

TABLEAU FINANCIER 6. RECETTES À VALOIR SUR LE CRÉDIT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Réelles 1997-1998
Croissance des marchés			51,2	56,9
Innovation pour un avenir durable			10,4	12,7
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			4,0	8,5
Politiques et services ministériels			14,1	13,8
Total des recettes à valoir sur le crédit	75,1	86,6	79,7	91,9

TABLEAU FINANCIER 7. RECETTES À VALOIR SUR LE TRÉSOR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996 ⁽¹⁾	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Réelles 1997-1998
Croissance des marchés			5,5	29,9
Innovation pour un avenir durable			9,3	14,7
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			4,0	7,3
Politiques et services ministériels			140,8	173,2
Total des recettes à valoir sur le Trésor	601,4	335,4	159,6	225,1

1. Le programme RARB a pris fin en 1995-1996. Par conséquent, la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan a été retournée au Trésor. Un montant de 311 millions de dollars a été déclaré au titre du remboursement des dépenses d'années antérieures en 1995-1996; sur ce montant, 171 millions de dollars représentaient la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan et 140 millions, le remboursement des contributions fédérales de 1994 non remises à la province. La portion fédérale des fonds excédentaires, qui totalisait 63 millions de dollars, a été retournée au Trésor en 1996-1997.

TABLEAU FINANCIER 8. PAIEMENTS LÉGISLATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Les paiements de transfert d'origine législative sont inclus au tableau financier 9.

TABLEAU FINANCIER 9. PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Subventions					
Croissance des marchés			0,2	0,6	0,0
Innovation pour un avenir durable			1,0	4,2	4,2
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			30,1	57,8	57,8
Politiques et services ministériels			0,0	0,0	0,0
Total des subventions			31,3	62,6	62,0
Contributions					
Croissance des marchés			83,5	67,5	59,5
Innovation pour un avenir durable			28,4	21,9	21,6
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			675,3	843,4	826,0
Politiques et services ministériels			0,0	0,4	0,4
Total des contributions			785,2	933,2	907,5
Total des paiements de transfert	1 788,7	1 837,2	816,5	995,8	969,5

TABLEAU FINANCIER 10. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Croissance des marchés			-	-	-
Innovation pour un avenir durable			36,9	34,1	34,1
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales			-	-	-
Politiques et services ministériels			4,2	5,4	5,4
Total	21,7	36,5	41,1	39,5	39,5

TABLEAU FINANCIER 11. PROJETS D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Réelles 1995- 1996	Réelles 1996- 1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997- 1998
Innovation pour un avenir durable						
Regroupement et modernisation d'installations, Centre de recherches de Saskatoon (Saskatchewan)	38,0	1,7	11,3	15,4	s/o	15,3
Ce projet vise à répondre à un certain nombre d'objectifs, notamment le regroupement de programmes (par exemple, la recherche sur la technologie des oléagineux et l'utilisation des produits végétaux) et des effectifs qui s'y rattachent de Regina et de Saskatoon, ainsi que l'emplacement des installations de stockage de Ressources phytogénétiques du Canada (RPC) d'Ottawa. Dans le cadre du projet, on prévoit entre autres rénover l'immeuble existant de bureaux et de laboratoires, remplacer des serres et construire une nouvelle aile pour les services administratifs.						
Modernisation des installations, Centre de recherches du Sud sur les aliments et la protection des cultures, London et Delhi, Ontario	12,0	1,0	0,2	1,4	s/o	1,4
Une nouvelle aile de laboratoires sera érigée au Centre de recherches sur la lutte antiparasitaire (CRLA) de London et un nouvel immeuble de laboratoires et d'administration sera construit à la Ferme de recherches de Delhi. Le CRLA est le point de convergence de la recherche sur la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement qui permettent de combattre les maladies et les insectes ravageurs, sur la mise au point de nouvelles cultures et pratiques de conduite des cultures ainsi que sur l'évaluation de l'effet des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et du sol.						
Construction de nouvelles installations pour le Programme d'amélioration de la qualité et de la salubrité en transformation des aliments, Guelph (Ontario)	10,0	-	-	0,5	s/o	0,5
Le Ministère est en voie d'établir un important centre de recherches sur la qualité et la salubrité des aliments à Guelph. On y regroupera les activités du Ministère dans ce domaine de recherche qui seront ainsi exécutées à proximité d'une grande partie du secteur canadien de la transformation des aliments; la collaboration avec la province de l'Ontario, l'Université de Guelph, Santé Canada et le secteur sera de ce fait facilitée.						
Construction et agrandissement de nouvelles installations de recherches sur les porcs à Lennoxville (Québec)	6,3	0,3	0,5	4,4	s/o	0,4
Les installations de recherches sur les porcs de Lennoxville sont en voie d'être rénovées, agrandies et modernisées; elles pourront ainsi mieux soutenir le développement du secteur porcin. Les installations de Lennoxville sont situées à proximité d'une grande partie du secteur canadien. Un des principaux volets de la recherche consiste à améliorer la compétitivité du porc canadien sur les marchés d'exportation.						

TABLEAU FINANCIER 12. ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

Sans objet

TABLEAU FINANCIER 13. PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AVANCES

Sans objet

TABLEAU FINANCIER 14A. FONDS RENOVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Recettes	14,7	13,8	14,1	13,2	13,5
Dépenses	13,7	14,4	14,0	13,2	13,9
Profit ou (perte)	1,0	(0,6)	0,1	0,0	(0,5)
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :					
Dépréciation/ amortissement	0,1	0,2		0,2	0,1
Modifications du capital de fonctionnement	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1
Activités d'investissement :					
Acquisitions de biens amortissables	(0,3)	(0,1)	0,1	(0,2)	(0,2)
Excédent de trésorerie (besoin)	1,2	0,4	0,0	0,0	0,4
Solde	3,3	2,9	3,3	4,1	2,4

Nota : Une « ligne de crédit » de 2 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

TABLEAU FINANCIER 14B. FONDS RENOVELABLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles* 1997-1998
Recettes	51,7	49,3	51,2	57,1	57,3
Dépenses	49,1	50,9	51,6	54,5	55,8
Profit ou (perte)	2,6	(1,6)	(0,4)	2,6	1,5
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :					
Dépréciation/ amortissement	(1,2)	1,4		1,7	1,7
Modifications du capital de fonctionnement	(0,3)	2,1	2,5	(0,5)	0,8
Activités d'investissement :					
Acquisitions de biens amortissables			(1,1)	(1,8)	(1,9)
Excédent de trésorerie (besoin)	1,1	1,9	(1,0)	2,0	2,1
Solde	13,1	15,0	14,9	15,3	17,1

Nota : Une « ligne de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Le solde de l'autorisation comprend le prélèvement de 12 millions de dollars.

* Les chiffres de 1997-1998 n'ont pas subi de vérification.

TABLEAU FINANCIER 15. PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Passif éventuel	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	le 31 mars 1998
Dommages et compensation			
Cervinus Inc.	2,9	2,9	2,9
Coldstream	8,1	8,1	8,1
Maple Lodge Farms Ltd.	0,5	0,5	0,5
Merlino Inc.	0,8	0,8	0,8
Ontario Tree Fruits	3,0	3,0	3,0
Wadacerf International Inc.	2,4	2,4	2,4
Maclean et autres	5,4	5,4	5,4
Cliff Begg et autres	8,3	8,3	8,3
Mori Nurseries Ltd.	1,0	1,0	1,0
Louis Levesque et autres	100,0	100,0	100,0
Divers particuliers résidant près du barrage Shellmouth	0,3	0,3	4,0
Société Canadienne d'Exportation de Bisons Inc.	2,0	2,0	2,0
N. Andrews & L. Bates		15,0	15,0
Banque de Montréal, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>		8,0	8,0
Banque de Montréal, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>		0,4	0,4
Banque de Montréal et Coopers and Lybrand Ltd., en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>		0,3	0,3
Larter Feeders Ltd., en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>		0,3	-
McKenna Bros. (1989) Ltd.			1,6
Mark J. Oppenheim et Certan Marine			2,0
Boutin et autres			1,1
Shambel et autres			0,2
Barich Farms (1994)			1,0
Ferme Avicole Héva Inc.			0,5
Ferme Avicole Paul Richard et fils			0,7
Ferme Avicole Kiamika Inc.			0,3
Coleen Brown			0,5
Mountain View Packers Ltd.			0,2
Commercial Bakeries Corp.			6,0
Leo Abel et autres			1,0
Melvin Elgersma, Carol Elgersma			2,0
Semen World Ltd.			0,5
Autre	1,0	1,0	1,0
Garanties			
Prêts consentis aux agriculteurs en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	650,1	820,2	484,7
Organismes de producteurs, en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	112,6	168,5	165,4
Organismes de producteurs, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	6,2	25,6	32,4
Commission canadienne du blé, exploitants de silos-éleveurs et céréaliculteurs de l'Ouest	233,4	504,6	263,6
Commission canadienne du blé, ventes de grain à crédit assujetties à la garantie du gouvernement fédéral	s/o	s/o	s/o
Total	1 137,0	1 677,5	1 125,8

V. RAPPORTS CONSOLIDÉS

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : FAITS SAILLANTS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN OEUVRE D'AAC

AAC démontre l'importance du développement durable en agriculture et agroalimentaire en étant l'un des premiers ministères à déposer sa Stratégie de développement durable (SDD). Les premières étapes de mise en oeuvre de la stratégie ont contribué à élargir la perspective d'AAC de façon à mieux inclure les questions socio-économiques dans ses politiques et programmes. La SDD d'AAC est pleinement intégrée au cycle de planification d'entreprise du Ministère et se traduit dans l'ensemble du Rapport sur le rendement du Ministère (RRM).

La stratégie d'AAC engage le Ministère à travailler en fonction de quatre objectifs stratégiques et de neuf priorités correspondantes par la prise de 48 mesures distinctes. Quatre mesures à prendre ne seront pas déclarées par AAC, car ces responsabilités relèvent désormais de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Bon nombre des mesures distinctes consistent en produits ou services particuliers, alors que d'autres sont en cours pendant la période de mise en oeuvre de trois ans de la stratégie. Les mesures que le Ministère s'est engagé à prendre contribueront à maintenir les ressources disponibles dont dépend la production des aliments, à protéger l'intégrité environnementale du paysage agricole pour les générations actuelle et future et à maintenir les plus hautes normes environnementales possibles dans le fonctionnement de notre ministère.

Des progrès ont déjà été réalisés sur 89 % (39 des 44) des mesures distinctes, et cinq (11 %) des engagements sont déjà honorés. Seulement cinq (11 %) des objectifs visés demeurent à l'étape de la planification et seront en cours de réalisation au cours du prochain exercice financier. Le tableau 1 souligne les réalisations du Ministère au cours de sa première année de mise en oeuvre de la SDD. En plus des progrès sur la SDD déclarés dans le RMM, AAC a commencé à élaborer un mécanisme de surveillance et de rapport réguliers dans la mise en oeuvre de la SDD. Des rapports d'étape annuels sur la mise en oeuvre de la SDD apparaîtront sur le site Web du Ministère.

Objectifs stratégiques	Progrès	Réalisations en 1997-1998
1. Amélioration de la compréhension	deux mesures prises six mesures en cours une mesure à l'étape de la planification	<ul style="list-style-type: none">▶ Élaboration et publication de huit rapports sur les indicateurs agro-environnementaux.▶ Contribution au financement d'un atelier sectoriel sur la norme ISO 14000.▶ Élaboration et application de méthodologies visant à évaluer l'érosion du sol et les émissions de gaz à effet de serre.▶ Exécution et enregistrement de 309 évaluations environnementales sous l'égide de l'ACEE.

Objectifs stratégiques	Progrès	Réalizations en 1997-1998
2. Promotion de la gérance de l'environnement et des ressources	<p>une mesure prise</p> <p>douze mesures en cours</p> <p>trois mesures à l'étape de la planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration d'une clé d'identification des insectes nuisibles du bétail. ▶ Publication d'une politique ministérielle sur la gestion de l'environnement. ▶ Lancement d'un Programme national sur la conservation du sol et de l'eau. ▶ Encouragement du soutien stratégique de projets environnementaux par l'élaboration d'un cadre de gestion fondé sur le rendement. ▶ Signature d'un protocole d'entente entre les pâturages collectifs de la Saskatchewan et de l'ARAP en vue de promouvoir la conservation à long terme des terres marginales et des réserves d'espèces sauvages en danger. ▶ Collaboration avec les provinces et la clientèle rurale en vue de réduire la dégradation des terres des Prairies par la distribution de six millions de plantes brise-vent par année. ▶ Élaboration d'une stratégie de gestion environnementale qui met l'accent sur la recherche et le développement, le transfert de technologie, les outils d'information et de financement de l'industrie porcine; les résultats de cette stratégie peuvent s'appliquer largement au secteur des productions animales.
3. Élaboration d'innovations et de solutions	<p>huit mesures en cours</p> <p>une mesure à l'étape de la planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise au point et la production d'un logiciel de modélisation qui décrit comment optimiser les pratiques de gestion agricole. ▶ Homologation de 21 nouveaux cultivars de 13 types de plantes cultivées qui offrent des avantages environnementaux, augmentent le rendement et l'utilisation des substances nutritives. ▶ Élaboration d'agents biologiques de lutte contre les insectes, les mauvaises herbes et les maladies (p. ex., insectes prédateurs et amendements organiques). ▶ Élaboration et application d'outils (p. ex., SIG pour l'analyse continue des ressources et la diffusion de l'information).
4. Exploitation des débouchés	<p>neuf mesures en cours</p> <p>deux mesures prises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement à même le FADR pour aider à établir le Conseil canadien des applications nouvelles en agriculture (CCANA). ▶ Prestation de renseignements pour la recherche de l'OCDE sur les liens qui existent entre le commerce, la politique et l'environnement agricole. ▶ Facilitation de l'exportation de produits agroalimentaires possédant des qualités environnementales (p. ex., produits biologiques). ▶ Lancement de recherches sur l'intensification des grandes cultures sous irrigation.

RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

Programme d'assurance-récolte

L'assurance-récolte est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu agricole en minimisant les effets économiques des pertes de récolte causées par les sinistres naturels comme la sécheresse, la gelée, la grêle, les inondations, le vent, l'incendie, les pluies diluviennes, la chaleur, la neige, les maladies imprévisibles, les infestations d'insectes et les dégâts causés par la faune. Comme l'assurance relève des provinces et que celles-ci sont chargées de l'élaboration et de la prestation du programme, le fédéral contribue de façon importante au financement de façon à assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à coût abordable. Les contributions fédérales, qui ont totalisé 206 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1997-1998, ont été versées à des programmes provinciaux d'assurance-récolte. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRO).

Ce programme volontaire est accessible aux agriculteurs de toutes les provinces pour presque toutes les cultures commerciales. Les cultures assurées et les caractéristiques du programme varient d'une province à l'autre selon leur acceptabilité agronomique et leur importance dans la province. Toutefois, tous les agriculteurs jouissent d'un niveau de production garanti de chaque culture assurée en fonction de leurs antécédents de production. Si la production baisse en deçà du niveau garanti par suite d'un risque couvert, l'agriculteur est admissible à recevoir un paiement d'indemnité.

En 1997-1998, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan ont introduit un certain nombre de modifications à leurs programmes d'assurance-récolte, ce qui a sensiblement réduit les coûts de la couverture d'assurance-récolte en cas de catastrophe naturelle (50 à 60 %) pour les producteurs assurés. Le Manitoba a lancé un programme semblable en 1996-1997. Par suite de ces modifications et d'autres modifications au programme d'autres provinces, environ 50 % de tous les producteurs et 50 % de toutes les superficies en culture et en plantes fourragères cultivées au Canada en 1997-1998 étaient assurées. Les conditions de croissance en 1997-1998 ont été généralement favorables, mais certains agriculteurs dans toutes les provinces ont subi de lourdes pertes de récolte. Les contributions fédérales d'assurance-récolte en 1997-1998, par province, figurent dans le tableau ci-dessous.

CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES TOTALES AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-1998			
(EN MILLIERS DE DOLLARS)			
	Contribution fédérale aux primes d'assurance-récolte	Contribution fédérale aux coûts d'administration provinciaux	Contributions fédérales totales
Terre-Neuve	28	121	149
Île-du-Prince-Édouard	543	202	745
Nouvelle-Écosse	145	310	455
Nouveau-Brunswick	1 040	673	1 712
Québec ¹	10 098	6 219	16 317
Ontario	19 882	6 379	26 262
Manitoba ¹	39 790	5 430	45 220
Saskatchewan ¹	53 943	8 469	62 412
Alberta ¹	39 249	8 865	48 115
Colombie-Britannique	3 082	1 605	4 686
Total	167 800	38 273	206 073

1. Les primes d'assurance-récolte et les coûts d'administration comprennent l'indemnisation pour les dégâts causés aux récoltes par la sauvagine.

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE PAR CAMPAGNE AGRICOLE

	Nombre de producteurs	Superficies assurées	Couverture (en milliers de dollars)	Primes totales (en milliers de dollars)	Indemnités totales (en milliers de dollars)	Ratio annuel des pertes	Ratio de l'indemnité cumulative au revenu cumulatif
Terre-Neuve							
1994-1995	36	432	416	57	29	0,50	1,33
1995-1996	35	346	302	38	33	0,89	1,29
1996-1997	34	328	302	38	42	1,09	1,28
1997-1998	30	298	526	69	96	1,38	1,29
Île-du-Prince-Édouard							
1994-1995	562	109 508	31 625	3 143	2 099	0,67	0,92
1995-1996	547	108 646	32 946	2 808	1 598	0,57	0,90
1996-1997	146	25 518	21 016	2 039	1 948	0,96	0,90
1997-1998	151	26 806	23 970	2 172	823	0,38	0,88
Nouvelle-Écosse							
1994-1995	562	28 569	11 176	579	538	0,93	0,74
1995-1996	540	29 346	11 319	546	327	0,60	0,72
1996-1997	520	25 391	11 185	580	464	0,80	0,71
1997-1998	513	25 356	11 810	585	766	1,31	0,74
Nouveau-Brunswick							
1994-1995	400	66 345	35 950	6 438	6 962	1,08	1,36
1995-1996	450	71 104	38 035	7 231	7 109	0,98	1,30
1996-1997	246	34 059	26 618	4 225	3 398	0,80	1,26
1997-1998	205	31 726	23 824	3 591	1 269	0,35	1,20
Québec							
1994-1995	12 509	2 045 024	452 228	37 539	42 207	1,12	0,97
1995-1996	11 706	1 907 998	439 523	35 342	19 876	0,56	0,94
1996-1997	11 930	1 993 924	508 601	37 523	26 772	0,71	0,92
1997-1998	12 024	2 047 468	523 405	37 632	42 364	1,13	0,93
Ontario							
1994-1995	19 958	3 327 389	869 876	72 831	26 896	0,37	0,86
1995-1996	18 292	3 108 814	930 909	70 712	19 141	0,27	0,80
1996-1997	18 300	3 177 481	1 155 920	64 095	78 155	1,22	0,82
1997-1998	17 411	3 296 277	1 085 410	72 814	40 421	0,56	0,81
Manitoba							
1994-1995	15 333	6 110 944	519 017	55 752	39 206	0,70	1,06
1995-1996	13 633	5 644 011	488 329	53 916	22 309	0,41	1,01
1996-1997	14 609	8 070 185	755 346	82 465	11 265	0,14	0,94
1997-1998	14 576	8 283 701	900 626	97 419	31 844	0,33	0,88
Saskatchewan							
1994-1995	43 096	18 399 765	1 257 581	177 675	121 902	0,69	1,15
1995-1996	41 490	19 331 609	1 361 921	185 756	157 186	0,85	1,13
1996-1997	38 100	18 936 911	1 627 810	212 371	64 603	0,30	1,08
1997-1998	36 031	20 332 665	1 582 557	185 581	85 918	0,46	1,04
Alberta							
1994-1995	23 882	10 497 521	644 454	89 013	23 563	0,26	0,96
1995-1996	23 000	9 394 919	691 696	114 912	56 154	0,49	0,93
1996-1997	16 221	8 444 424	802 781	122 315	55 647	0,45	0,89
1997-1998	16 803	9 502 031	914 647	142 744	70 912	0,50	0,87
Colombie-Britannique							
1994-1995	2 000	116 593	66 045	9 258	5 388	0,58	1,05
1995-1996	2 000	104 461	75 585	7 813	1 973	0,25	1,01
1996-1997	1 400	94 270	82 916	7 702	5 200	0,68	1,01
1997-1998	1 673	249 573	146 146	7 797	17 249	2,21	1,07
Canada							
1994-1995	118 338	40 702 090	3 888 367	452 284	268 788	0,59	1,03
1995-1996	111 693	39 701 253	4 070 566	479 074	285 705	0,60	1,01
1996-1997	101 506	40 802 491	4 992 495	533 354	247 494	0,46	0,97
1997-1998	99 417	43 795 900	5 212 921	550 403	291 662	0,53	0,94

Source : Sommaire de la participation à l'assurance-récolte - Canada (IDIS CI-3), le 6 août 1998.

Nota : Les chiffres sont assujettis à un examen final des états financiers provinciaux vérifiés.

Programme fédéral de réassurance-récolte

Les dispositions de réassurance prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) offrent aux provinces le moyen de partager avec le fédéral les lourdes pertes qu'occasionne un programme d'assurance-récolte. Les dispositions fédérales de réassurance ont été mises à la disposition des provinces en 1965.

Fonctionnement

- ▶ Une partie des primes annuelles d'assurance-récolte d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Ces primes varient selon le risque de paiement pour chaque province.
- ▶ Un paiement versé du compte fédéral de réassurance à une province est déclenché lorsque les paiements d'indemnité d'assurance-récolte aux producteurs dépassent les réserves de primes accumulées de la province et une franchise de 2,5 % de la responsabilité financière à l'égard de l'assurance-récolte de la province (couverture).
- ▶ Toute indemnité restante est ensuite partagée avec les provinces au prorata de 75/25 %, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- ▶ Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour répondre aux paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds en souffrance du Trésor fédéral sont remboursées à même les futures primes de réassurance.

En 1997-1998, quatre provinces (Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Nouveau-Brunswick) jouissaient d'ententes de réassurance avec le fédéral. Le tableau ci-dessous montre qu'un total de 58,6 millions de dollars en primes de réassurance a été perçu et qu'aucun paiement de réassurance n'a été versé grâce à des conditions de récolte généralement favorables en 1997-1998. Outre les primes annuelles, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ont utilisé 164 millions de dollars de fonds fédéraux de sécurité du revenu agricole accessibles à ces provinces pour éponger les déficits existants du compte fédéral de réassurance. Le solde de fermeture du compte de réassurance à la fin de 1997-1998 affichait un surplus d'environ 1 million de dollars.

CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE PAR EXERCICE FINANCIER (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres réels 1996-1997	Chiffres réels 1997-1998
Nouvelle-Écosse¹				
Solde d'ouverture	691	710	730	752
Revenu	19	20	22	22
Dépenses	-	-	-	-
Solde de fermeture	710	730	752	752
Nouveau- Brunswick				
Solde d'ouverture	(8 702)	(7 815)	(7 869)	(7 239)
Revenu	1 004	1 150	630	838
Dépenses ⁴	(117)	(1 204)	-	2 005
Solde de fermeture	(7 815)	(7 869)	(7 239)	(4 396)
Ontario²				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(40 686)	(36 729)	(28 560)	(15 208)
Revenu	7 428	8 169	13 352	7 809
Dépenses	(3 471)	-	-	-
Solde de fermeture	(36 729)	(28 560)	(15 208)	(7 399)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(370 802)	(324 542)	(290 876)	(258 032)
Revenu	43 216	31 196	30 725	31 539
Dépenses ⁴	3 044	2 470	2 119	162 000
Solde de fermeture	(324 542)	(290 876)	(258 032)	(64 493)
Alberta				
Solde d'ouverture	12 425	25 412	41 587	58 060
Revenu	13 000	16 175	16 473	18 439
Dépenses	(13)	-	-	-
Solde de fermeture	25 412	41 587	58 060	76 499
Canada				
Solde d'ouverture	(407 065)	(342 955)	(284 979)	(221 658)
Revenu	64 667	56 710	61 202	58 625
Dépenses	(557)	1 266	2 119	164 005
Solde de fermeture	(342 955)	(284 979)	(221 658)	972

1. La Nouvelle-Écosse a cessé sa participation au programme à la fin de l'exercice financier 1996-1997 à cause de l'excédent important de sa caisse d'assurance-récolte provinciale.

2. L'Ontario a quitté le programme au cours de l'exercice financier 1968-1969.

3. Les primes jusqu'en 1993-1994 étaient déclarées par campagne agricole. Ce compte est un compte de caisse; des modifications ont donc été nécessaires aux années antérieures pour transposer le rapport sur une base d'exercice financier.

4. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé les fonds fédéraux disponibles de sécurité du revenu agricole pour leur province respective afin de réduire les déficits de réassurance en 1997-1998.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte émane de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN, en vue d'aider les producteurs participants de produits agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état de transactions relatives au Trésor ou aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 1996 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 1996). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 1996, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 % des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie. Pour l'année de stabilisation de 1996, à l'exception de l'Alberta, le fédéral et les provinces ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement, des dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 %, pour l'Alberta;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont limités à un plafond annuel de 20 % des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- (e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 % par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 %) et calculée sur les dépôts des participants, moins;
- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1994-1995 et 1996. Rapportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET - ÉTAT DES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)			
	31 mars 1996	31 mars 1997 ¹	31 mars 1998 (non vérifié)
Actifs			
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants (a)+(c) - (g)			
Fonds 1			
Trésor	289 534 328	210 755 946	3 136 229
Établissements financiers	327 835 013	751 499 288	1 210 893 233
	617 369 341	962 255 234	1 214 029 462
Fonds 2 (b),(d),(e),(f) - (g)	534 087 976	973 667 362	1 242 519 225
	1 151 457 317	1 935 922 596	2 456 548 687
Comptes débiteurs			
Participants	18 069 703	3 071 483	-
Établissements financiers - intérêt sur les comptes participants	5 265 700	4 127 303	8 975 360
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédéral	53 830 963	31 116 467	7 723 993
Provinces	28 813 884	5 144 570	4 412 974
	105 980 250	43 459 823	21 112 327
Actifs totaux	1 257 437 567	1 979 382 419	2 477 661 014
Passif			
Retraits des participants payables	37 795 867	29 108 690	21 160 909
Actifs nets des participants au programme	1 219 641 700	1 950 273 729	2 456 500 105

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 1997 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 1998 (année de stabilisation 1996).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET(CSRN) — ÉTAT DES MODIFICATIONS DANS LES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

	Année(s) de stabilisation (note 2)		
	1 994	1995 ¹	1996 (non vérifié)
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	257 466 672	364 358 700	316 990 581
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	37 484 282	39 570 049	23 890 536
Part des coûts d'administration	393 633	638 348	61 378
	<u>295 344 587</u>	<u>404 567 097</u>	<u>340 942 495</u>
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	119 164 550	176 487 064	204 492 879
Provinciales	79 407 563	88 396 726	74 662 864
Améliorées :			
Fédérales	34 107 054	56 134 480	18 172 546
Provinciales	24 787 505	43 340 430	18 380 729
	<u>257 466 672</u>	<u>364 358 700</u>	<u>315 709 018</u>
Autres contributions gouvernementales (b)			
Fédérales	44 736 828	78 219 108	40 038
Provinciales	-	1 468 691	40 038
	<u>44 736 828</u>	<u>79 687 799</u>	<u>80 076</u>
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	40 064 715	36 913 186	35 670 045
Établissements financiers (e)	12 226 679	19 824 435	38 905 311
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	6 609 573	11 427 816	18 245 125
Provinciale	6 609 573	10 005 182	12 129 092
	<u>65 510 540</u>	<u>78 170 619</u>	<u>104 949 573</u>
Augmentation des actifs nets	<u>663 058 627</u>	<u>926 784 215</u>	<u>761 681 162</u>
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	50 572 844	70 056 922	89 852 540
Fonds 2	85 939 614	118 451 424	157 727 150
	<u>136 512 458</u>	<u>188 508 346</u>	<u>247 579 690</u>
Part des coûts d'administration (g)	<u>5 425 016</u>	<u>7 643 840</u>	<u>7 875 096</u>
Baisse des actifs nets	<u>141 937 474</u>	<u>196 152 186</u>	<u>255 454 786</u>
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	<u>521 121 153</u>	<u>730 632 029</u>	<u>506 226 376</u>
Actifs nets - Début de l'année de stabilisation	<u>698 520 547</u>	<u>1 219 641 700</u>	<u>1 950 273 729</u>
Actifs nets - Fin de l'année de stabilisation	<u>1 219 641 700</u>	<u>1 950 273 729</u>	<u>2 456 500 105</u>

1. Les chiffres comparatifs de 1995 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 1998 (année de stabilisation 1996).
2. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Programmes complémentaires particuliers aux provinces

Les programmes complémentaires ont vu le jour parce que le fédéral et les provinces ont convenu de la nécessité de faciliter la transition d'une dépendance des agriculteurs à l'égard des gouvernements pour compenser leurs risques vers une situation où ils sont de plus en plus responsables de leur propre bien-être économique. Les programmes complémentaires particuliers aux provinces se divisent en quatre grandes catégories.

- 1. Programmes de recherche et de développement sectoriels** - représentent des programmes destinés à améliorer la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur par la recherche, le développement, la formation, la promotion, etc.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 1997-1998 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 1996-1997 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Fonds d'investissement en agriculture (développement)	7 267	7 266
	Lâcher d'insectes stériles	2 000	-
Alberta	Fonds de développement	1 403	2 056
Saskatchewan	Innovation agroalimentaire	11 170	8 722
Manitoba	Recherche et développement	1 000	-
Ontario	Programmes de développement	3 000	4 000
	* Projet pilote de déduction de semences	2 200	2 088
Nouveau-Brunswick	Centre de biotechnologie	-	1 500
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	7 415	-
	Technologie 2000	-	-
	Recherche et développement pour les grains et les plantes fourragères	663	397
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	1 256	409

- 2. Programmes d'aide en cas de catastrophe basés sur l'ensemble de l'exploitation agricole** - ce ne sont pas des programmes d'aide dans le cadre du CSRN, fondés sur des marges brutes de chaque exploitation agricole.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 1996-1997 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 1997-1998 (en milliers de dollars)
Alberta	Programme du soutien du revenu en cas de calamité	10 928	37 100
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'assurance en cas de catastrophe agricole	227	682

- 3. Programmes de transition à l'ensemble de l'exploitation** - ces programmes visent à aider le secteur à réaliser une transition harmonieuse vers le système de protection du revenu agricole fondé sur l'ensemble de l'exploitation.

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 1996-1997 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 1997-1998 (en milliers de dollars)
Saskatchewan	Programme sur le secteur des cultures	54 500	-
Ontario	Programme sur le revenu tiré du marché	27 051	10 000
	*Autogestion des risques	1 100	1 021
Québec	Horti-plus	693	57
	Plan de transition national Canada-Québec pour les pommes	1 099	-
Nouvelle-Écosse	*Projet pilote sur les fermes diversifiées	137	121
	Plan de transition national pour les pommes	265	-
Terre-Neuve	*Projet pilote sur les fermes diversifiées	7	7

4. Autres

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 1996-1997 (en milliers de dollars)	Fonds fédéraux 1997-98 (en milliers de dollars)
Alberta	Paiement supplémentaire au titre des superficies arables	49 842	-
	Réduction de la valeur de l'actif pour les fourrages	-	13 000
Saskatchewan	Indemnisation pour les dégâts causés par le gros gibier	-	2 193
Manitoba	Assurance-récolte améliorée	10 207	-
	Dégâts causés aux récoltes par la faune	-	1 401
Québec	Contribution fédérale additionnelle à l'ASRA	-	62 946
	Contribution fédérale à l'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)	-	42 878
Nouveau-Brunswick	Paiement de la partie fédérale du déficit du RARB de la province	902	-
	Programme de rééchelonnement de la dette	181	129

* Ces programmes figurent également dans les tableaux du CSRN sous contributions de contrepartie (fédérales) - améliorées
 Nota : Régime d'assurance-revenu brut (RARB) Le RARB a pris fin en 1995-1996. En 1997-1998, les coûts de cessation des opérations ont totalisé 187 000 \$ comparativement à 584 000 \$ l'année précédente.

Plan tripartite national de stabilisation (PTNS)

Le Programme tripartite national de stabilisation (PTNS) est un programme de protection contre les risques du marché qui a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* (cette loi a été abrogée en avril 1991). Il tient maintenant lieu de « programme d'assurance-revenu » sous le régime de la *LPRA*. Son rôle est de réduire les pertes subies par les producteurs à la suite d'un changement défavorable des prix du marché ou des coûts de production. Entre 1986 et 1989, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu huit ententes qui ont établi les douze plans sectoriels suivants : boeuf (bovins d'abattage, bovins d'engrais, veaux de naissance), porcs, agneaux, haricots (petits haricots blancs, petits haricots rognons, haricots canneberges, et autres haricots colorés), pommes, betteraves à sucre, oignons et miel. L'adhésion des producteurs était facultative.

Le plan sectoriel de la betterave à sucre du Manitoba est le dernier PTNS en activité et il a expiré à la fin de la campagne 1996-1997. Les derniers calculs du programme seront terminés en 1998-1999 lorsque toutes les ventes de la récolte 1996-1997 auront été conclues. Le programme devrait avoir un bilan excédentaire. C'était la dernière récolte de betteraves sucrières au Manitoba à la suite de la fermeture de la raffinerie de sucre de Winnipeg.

En règle générale, si un plan affiche un excédent à son expiration, celui-ci est réparti proportionnellement entre les producteurs, les provinces participantes et le fédéral. S'il accuse un déficit, ce sont généralement les provinces participantes et le Trésor fédéral qui l'épongent à parts égales. En 1997-1998, l'excédent du PTNS pour les pommes dans les provinces de Québec et de la Nouvelle-Écosse a été distribué à chacune des provinces, la part du producteur (1/3) ayant été envoyée directement aux producteurs en règle au moment où le programme a pris fin.

SOLDES DES COMPTES DES PLANS TRIPARTITES NATIONAUX DE STABILISATION (COMPTES ACTIFS SEULEMENT) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1998 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	Betteraves sucrières II
Solde d'exploitation initial	18 834
Plus :	
Primes des producteurs	-
Contributions provinciales	3 682
Contributions fédérales	633
Intérêts créditeurs	292
Recouvrement des paiements de stabilisation en trop	-
Recettes totales	19 126
Moins :	
Répartition partielle de l'excédent	11 717
Intérêts débiteurs	-
Dépenses totales	11 717
Solde de clôture	7 409

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole (BEEA) ont été implantés dans chaque province en 1986 pour veiller à ce que les agriculteurs en difficulté financière ou faisant face à la saisie de leur exploitation bénéficient d'un examen impartial de leurs circonstances par une tierce partie. Dans le cadre de ce processus, les Bureaux remplissent le rôle de médiateurs entre agriculteur et créancier(s) et encouragent les deux parties à conclure une entente satisfaisante.

En 1997, le nombre de demandes a baissé par rapport à 1996 tout en demeurant aux niveaux plus normaux des dernières années. Le nombre des demandes reçues en 1997 par rapport à l'année précédente a diminué de 14,2 % (passant de 1 142 à 998 demandes). Sur les 27 572 demandes adressées au Bureau depuis le début du programme, en août 1986, 23 231 dossiers ont été menés à terme, 4 063 ont été retirés ou rejetés et 277 cas reportés sont en cours de traitement. Sur l'ensemble des dossiers achevés, les parties ont conclu des ententes mutuellement satisfaisantes dans 75,5 % des cas (17 549) et, de ce nombre, 15 528 dossiers (88 %) ont mené à une entente signée. Dans le cas des autres dossiers achevés (5 682) qui n'ont pas engendré une entente, les producteurs ont néanmoins bénéficié d'un service de médiation et d'examen détaillé de leurs finances leur permettant de mieux gérer leur situation. Le tableau suivant donne un aperçu des activités menées dans le cadre du processus des Bureaux d'examen de l'endettement agricole.

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE												
Demandes par année civile		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total au Canada
Réal 1997	Nouvelles demandes	2	31	16	21	124	145	80	384	172	23	998
	Demandes retirées/rejetées	0	1	0	1	11	67	1	4	39	4	128
	Absence d'arrangements	0	8	4	8	37	39	8	42	51	1	198
	Arrangements conclus	5	24	10	10	68	51	47	279	90	8	592
	Arrangements signés	4	5	3	10	69	31	54	321	163	6	666
Réal 1996	Nouvelles demandes	8	31	13	8	124	262	71	415	202	8	1 142
	Demandes retirées/rejetées	1	0	1	2	4	170	0	27	31	0	236
	Absence d'arrangements	2	14	4	3	23	39	31	38	33	4	191
	Arrangements conclus	4	15	10	6	90	46	41	334	126	5	677
	Arrangements signés	3	3	11	4	35	29	34	316	84	4	523
Réal 1995	Nouvelles demandes	14	11	28	16	111	281	51	455	131	2	1 100
	Demandes retirées/rejetées	4	0	0	3	7	165	0	37	26	1	243
	Absence d'arrangements	2	4	5	1	11	78	37	57	26	0	221
	Arrangements conclus	9	11	25	9	108	61	17	399	84	0	723
	Arrangements signés	6	1	17	8	46	29	11	387	89	0	594
Réal 1994	Nouvelles demandes	18	27	24	13	143	291	71	566	140	15	1 308
	Demandes retirées/rejetées	7	3	5	2	8	152	3	49	18	8	255
	Absence d'arrangements	3	7	4	2	17	68	46	136	32	4	319
	Arrangements conclus	6	20	15	12	120	63	32	509	94	6	877
	Arrangements signés	8	2	13	9	31	76	30	546	92	5	812

Nota :

1. Il se peut que des demandes reçues au cours d'une année ne soient pas traitées ou ne mènent pas à un arrangement avant l'année suivante.

La *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998. Elle abroge automatiquement la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LPAACFC)

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) aide les agriculteurs et les coopératives leur appartenant à avoir accès à du crédit à moyen terme, selon des modalités raisonnables, pour accroître l'actif agricole, renforcer la production et améliorer leur stabilité financière. La LPAACFC habilite le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à garantir des emprunts à des établissements de prêt. Ces emprunts équivalent à un maximum de 80 % du plus petit des deux montants suivants : la valeur estimative en cours ou le prix d'achat. Les agriculteurs et les coopératives appartenant à des agriculteurs présentent leurs demandes de prêt directement par l'intermédiaire d'une institution prêteuse.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le fonctionnement de ce programme depuis 1993-1994. Cette loi a fourni pour plus de 2,35 milliards de dollars de garanties d'emprunt au secteur agricole au cours des cinq dernières années. Les recettes ont dépassé les paiements d'environ 9,65 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Le programme découlant de la loi a constitué un faible risque pour les contribuables canadiens, les pertes nettes étant d'environ 0,6 %.

En 1997-1998, 15 946 prêts ont été consentis par des institutions financières canadiennes, pour un total d'environ 517 millions de dollars. Le nombre de nouveaux emprunts enregistrés s'est accru d'environ 6 % en 1997-1998 par rapport à l'année précédente.

STATISTIQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	15 902	19 702	14 086	16 250	15 946
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	423 267	551 500	371 922	488 759	516 885
Créances payées (en milliers de dollars)	975	822	1 537	1 664	691
Frais d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	2 119	2 758	1 860	2 443	2 599
Recouvrement de créances payées (en milliers de dollars)	1 715	1 555	1 149	1 199	791
Coûts d'administration (en milliers de dollars)	567	567	567	567	567
Coûts nets (en milliers de dollars)	2 292	2 924	582	632	2 132

Nota : Les créances payées au cours d'un exercice ne se rapportent pas nécessairement aux prêts consentis au cours du même exercice.

RAPPORT ANNUEL DE LA *LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA)* POUR LA CAMPAGNE 1997-1998

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. La loi, divisée en trois parties, fusionne quatre lois, soit la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes (LPAAR)*, la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*, la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* et la *Loi sur l'Office des produits agricoles*. La loi contient en outre les dispositions d'exonération d'intérêt sur les avances au comptant qui étaient autrefois consenties dans le cadre du Programme d'accroissement des liquidités. La campagne agricole de 1997 a marqué la première année de fonctionnement des programmes dans le cadre de la nouvelle loi.

Programme des paiements anticipés

Dans le cadre du Programme des paiements anticipés (PPA), le gouvernement garantit le remboursement des avances consenties par les organismes de producteurs à leurs membres pour accroître leurs liquidités au moment de la récolte ou après. Chaque producteur peut ainsi obtenir jusqu'à 250 000 \$, montant pour lequel le gouvernement paie les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ avancée à chacun des producteurs. Les avances, fondées sur la garantie que constitue la récolte entreposée par les producteurs, sont remboursées au moment de la vente de la récolte. Dans le cas où le producteur ne rembourse pas l'avance consentie, le gouvernement indemnise l'organisme de producteurs pour l'avance et le producteur se trouve endetté à l'égard de la Couronne pour le montant du paiement.

Les avances ont pour but d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Elles leur permettent de vendre leurs récoltes plus tard au cours de la saison, au moment où la situation du marché peut entraîner de meilleurs prix. Comme les récoltes sont commercialisées tout au long de l'année, le programme encourage une commercialisation plus ordonnée.

Pour la campagne 1997-1998, le Ministère a conclu quarante-cinq (45) accords avec des organismes de producteurs du Canada, notamment la Commission canadienne du blé. Ces organismes ont consenti des avances à environ 39 300 producteurs pour une valeur de 770 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1997-1998, le Ministère a payé 12,2 millions de dollars d'intérêts liés à ces accords. Comme ceux-ci couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte de 1997 et qu'ils sont donc en vigueur jusqu'à l'automne 1998, les organismes ne pourront présenter de réclamation basée sur la garantie du gouvernement qu'après cette date.

Campagne	Nombre d'organismes	Avances à la Commission canadienne du blé (en millions de dollars)	Avances à d'autres organismes que la CCB (en millions de dollars)	Total des avances consenties (en millions de dollars)	Paiements de sommes dues (en millions de dollars)	Total des coûts d'intérêt (en millions de dollars)
1992-1993	50	1 081	122	1 203	46,8	46,2
1993-1994	47	819	150	969	62,6	13,4
1994-1995	49	524	206	730	11,3	21,2
1995-1996	50	542	212	754	6,9	18,3
1996-1997	47	875	272	1 147	23,3	16,3
1997-1998	45	533	237	770	s/o	12,3

* Nota :

(1) Les données fournies pour la campagne 1997 concernent le PPA dans le cadre de la *LCPA*. Les données historiques fournies pour les campagnes 1992 à 1996 inclusivement sont celles de l'ancienne *LPAAR* et de l'ancienne *LPAGP*.

(2) Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole, qui s'étend à peu près du 31 juillet au 1^{er} août, ce qui ne coïncide pas avec l'exercice financier du gouvernement. Par conséquent, les montants fournis pour les coûts d'intérêt ne sont pas les mêmes que dans les Comptes publics qui sont fournis pour un exercice financier.

Programme des achats du gouvernement

Dans le cadre du Programme des achats du gouvernement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, peut acheter et vendre des produits agricoles. Ce pouvoir serait utilisé s'il existait des conditions de marché inhabituelles et qu'en intervenant le ministre pouvait améliorer le contexte de commercialisation pour un produit donné. Depuis l'adoption de la *LPCA*, cette partie de la loi n'a pas servi. Le programme a été utilisé pour la dernière fois en 1994-1995 pour l'achat de peaux de vison d'une valeur de 230 000 \$.

Programme de mise en commun des prix (PMCP)

La nouvelle loi incorpore les dispositions de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* au Programme de mise en commun des prix. Le programme vise à faciliter la commercialisation des produits agricoles sous un régime coopératif. Dans le cadre du PMCP, comme c'était le cas pour l'ancienne *LVCPA*, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimal pour les produits agricoles vendus par un office de commercialisation. L'accord de prix garanti conclu par les offices de commercialisation protège les agriculteurs contre les baisses imprévues des prix du marché pour leurs produits et couvre le paiement initial versé aux producteurs plus les coûts assumés par les offices pour commercialiser le produit, jusqu'à un plafond établi. Le prix garanti aide les offices à obtenir le financement qui leur permettra de verser le paiement initial et de financer leurs activités de commercialisation tandis que les institutions financières considèrent que la garantie du gouvernement cautionne le prêt. Les offices de commercialisation versent le paiement initial au producteur au moment de la livraison du produit agricole. La garantie de prêt est fondée sur le prix de gros moyen prévu pour une campagne agricole donnée. Si ce prix était inférieur au prix garanti, le gouvernement rembourserait l'office de la différence en puisant dans le Trésor.

Pour la campagne 1997-1998, 161 millions de dollars de garanties de prix ont été accordés, en vertu de la *LCPA*, à cinq offices de commercialisation du Canada, ce qui a profité à près de 21 050 producteurs.

Pour l'exercice 1997-1998, une réclamation en vertu de la *LVCPA* par l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario pour la campagne 1996-1997 a été payée au montant de 17 285 421 \$. De plus, en 1993, les syndicats de la Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. ont déposé une réclamation en vertu de la *LVCPA* pour les pertes que la coopérative a essuyées pour la campagne 1991-1992. La réclamation fait toujours l'objet d'un examen.

SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DES ENTENTES CONCLUES EN VERTU DU PMCP ET DE LA *LVCPA**

Campagne	Nombre d'ententes	Nombre de producteurs	Garanties totales (En milliers de dollars)	Paiements de sommes dues (en milliers de dollars)	
1992-1993	19	24 504	228 351	16	(a)
1993-1994	14	23 865	130 476		
1994-1995	9	21 177	270 060		
1995-1996	8	21 900	298 738		
1996-1997	4	21 222	183 979	17 285	(b)
1997-1998	5	21 050	160 520		
Total			1 272 124	17 301	

a. Commercial Pheasant Producers Cooperative (1992)

b. Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario (1996)

* Nota : Les données fournies pour la campagne 1997 concernent le PMCP en vertu de la *LCPA*. Les données historiques fournies pour les campagnes 1992 à 1996 inclusivement concernent les ententes conclues en vertu de l'ancienne *LVCPA*.

VI. AUTRES RENSEIGNEMENTS

PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET SITES WEB		
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada Renseignements généraux 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1000</p> <p>Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse ministérielle est le 930, avenue Carling.</p>	<p>Réseau World Wide Web : http://www.agr.ca</p> <p>Telnet : www.agr.ca (login: guest)</p> <p>Système d'affichage électronique : National : 1-800-234-4410 Ottawa : (613) 759-1100</p>	<p>Voix ou télécopieur-sur-demande National : 1-800-346-2222 Ottawa : (613) 759-6650</p>
Sous-ministre et sous-ministre déléguée		
<p>Frank Claydon Sous-ministre (613) 759-1101 claydonf@em.agr.ca</p>	<p>Michelle Comeau Sous-ministre déléguée (613) 759-1090 comeau@em.agr.ca</p>	
Personnes-ressources des directions générales		
<p>Denise Boudrias Sous-ministre adjointe Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (613) 759-7561 boudriasd@em.agr.ca</p> <p>Douglas Hedley Sous-ministre adjoint p.i. Direction générale des politiques (613) 759-7349 hedleyd@em.agr.ca</p> <p>George Shaw Directeur général Direction générale des communications (613) 759-7964 shawg@em.agr.ca</p>	<p>Brian Morrissey Sous-ministre adjoint Direction générale de la recherche (613) 759-7794 morrisseyb@em.agr.ca</p> <p>Andrew Graham Sous-ministre adjoint Direction générale des services intégrés (613) 759-6811 grahaman@em.agr.ca</p> <p>Elaine Lawson Directrice générale Direction générale de l'examen des programmes (613) 759-6470 lawsone@em.agr.ca</p>	<p>Bernie Sonntag Directeur général Administration du rétablissement agricole des Prairies Tour CIBC 1800, rue Hamilton, pièce 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6545 pf10354@em.agr.ca</p> <p>Sharon McKay Directrice générale Direction générale des ressources humaines (613) 759-1196 mckays@em.agr.ca</p>
Personnes-ressources des secteurs d'activité		
<p>Denise Boudrias Responsable Croissance des marchés (613) 759-7561 boudriasd@em.agr.ca</p> <p>Andrew Graham Responsable Politiques et services ministériels (613) 759-6811 grahaman@em.agr.ca</p>	<p>Bernie Sonntag Responsable Innovation pour un avenir durable Tour CIBC 1800, rue Hamilton, pièce 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6645 pf10354@em.agr.ca</p>	<p>Douglas Hedley Responsable p.i. Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales (613) 759-7349 hedleyd@em.agr.ca</p>

Personnes-ressources du portefeuille

Barry W. Senft
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains
600-303 Main Street
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
bsenft@cgc.ca
Site Web : www.cgc.ca

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel
Phase 2
6, promenade Antares, suite 12
Nepean (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@em.agr.ca

Guy Jacob
Président
Commission canadienne du lait
1525, avenue Carling, pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
gjacob@em.agr.ca
Site Web : www.cdc.ca

Cynthia Currie
Présidente
Conseil national des produits agricoles
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@em.agr.ca

Ron Doering
Président p.i.
Agence canadienne d'inspection des aliments
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
rdoering@em.agr.ca
Site Web : www.cfia-acia.agr.ca

Don Black
Président du conseil
Société du crédit agricole
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i>	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ⁽²⁾	L.C., 1997, ch. 6
<i>Loi sur les aliments du bétail</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.R.C., 1985, ch. C-24, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur la dissolution de la société Canagrex</i> (inopérante)	L.C., 1987, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les engrais</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. 25 (1 ^{er} suppl.), modifiée
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1995, ch. F-12, modifiée
<i>Loi sur les marchés de grain à terme</i>	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C., 1997, ch. 21
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur l'Office des produits agricoles</i> (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée
<i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	L.C. 1995, ch. 17, annexe II
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	L.C., 1997, ch. 20
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur la protection des végétaux</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
<i>Loi sur les sanctions administratives et pécuniaires en matière d'agriculture</i> ⁽²⁾	L.C., 1995, ch. 40, modifiée
<i>Loi sur la santé des animaux</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
<i>Loi sur les semences</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée
<i>Loi sur la Société du crédit agricole</i>	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel — article 204	L.R.C., 1985, ch. C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international</i> — alinéa 10(2)e	L.R.C., 1985, ch. E-22, modifiée (ministre des Affaires extérieures)
<i>Loi sur les aliments et drogues</i> — articles 2 et 27	L.R.C., 1985, ch. F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.R.C., 1985, ch. C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

1. Ces lois ont été abrogées par la *Loi sur les programmes de marchés agricoles* (LPMA). Toutefois, les articles de la LPMA qui abrogent ces lois ne sont pas encore exécutoires. Ces lois demeurent en vigueur et le ministre en est responsable.

2. Ces lois sont la responsabilité du ministre par le biais de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

INDEX

Accès à l'Amérique latine	25
Accès aux marchés	1, 2, 5, 8, 12, 15, 17, 21
Administration du rétablissement agricole des Prairies	11, 14, 28, 40, 43, 50, 71
Affaires rurales	3, 5, 9, 29
Agence canadienne du pari mutuel	10, 47, 49, 50, 53, 72
Agence canadienne d'inspection des aliments	9, 10, 14, 26, 46, 47, 49, 55, 72, 73
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	35
ALÉNA	17
An 2000	45
ANUGA	25
Assurance-récolte	32, 36, 47, 57, 66
Attentes en matière de rendement	15
Bureau des aliments	25
Bureau de l'environnement	28
Cadre de gestion de la diversité	44
Cadre de rendement	16, 21, 46
Cadre stratégique	2, 16, 18, 34, 40
Centre de recherche sur la lutte antiparasitaire	29, 30, 52
Centre de recherche de Saskatoon	29, 52
Collectivités agricoles	19
Comité consultatif économique	35
Commission canadienne du blé	9, 10, 37, 54, 68, 71, 72
Commission ontarienne de commercialisation des pommes	29
Commission canadienne des grains	9, 10, 11, 46, 47, 49, 50, 53, 72
Compte de stabilisation de revenu net (CSRN)	1, 62
Conférence internationale sur la biotechnologie en agriculture	29
Conférence de la FAO	23
Conférence des investisseurs chinois	26
Conseil national de commercialisation des produits agricoles	9, 50, 72
Conseil canadien du canola	29
Conseil canadien d'adaptation et de développement rural	1, 19, 37
Conseil canadien des applications nouvelles en agriculture	37, 56
Coopératives	16, 40, 47, 54, 68
Croissance des marchés	1, 2, 11, 12, 15, 17, 21-27, 48, 51, 52, 70
Développement des marchés	12, 15, 23-25
Direction générale des politiques	11, 28, 50, 70
Direction générale de la recherche	11, 28, 50, 70
Économie rurale	2, 16, 35, 36
Élaboration d'innovations et de solutions	56
Engagement du citoyen	19, 35
Entente de libre-échange des Amériques	22
Entente de Kyoto	32
Entente de libre-échange Canada/Chili	22
Ententes sur le cadre de protection du revenu agricole	8
Entreprises agricoles	37
Équipe Canada Inc.	4, 8, 17, 21, 24

Examen du transport des grains	38
Excellence	6, 26
Exploitation des débouchés	56
ExportSource	17, 24
Faits saillants du rendement sectoriel	6
Fédération canadienne de l'agriculture	35
Foires rurales	20, 39
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1, 2, 11, 12, 14, 16, 34-40, 48-52
Fonds d'innovation en agroalimentaire	29
Fonds d'adaptation à la réforme du transport du grain de l'Ouest	38
GATT	23
Gérance de l'environnement et des ressources	56
Gestion du risque	16, 19, 35, 45, 65
Indicateurs environnementaux	18
Initiative des produits d'information électronique	44
Innovation	1, 11, 12, 14, 15, 17, 28, 48-52, 64, 70
Innovation pour un avenir durable	1, 11, 12, 14, 15, 17, 28, 48, 51, 52, 70
Investissement	1, 6, 12, 15, 17, 18, 21, 26, 37, 65
Investissement extérieur direct	17
<i>La Relève</i>	43
Le mandat du ministre	5
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	46, 47, 54, 68, 69, 72
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	46, 47, 69, 73
<i>Loi sur les associations coopératives du Canada</i>	16
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	46, 47, 70, 73
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario	29
Mission	5, 24, 25, 27, 42
Mission au Japon sous le thème des céréales	27
Organisation du commerce mondial	22
Organisation du Ministère	10
Organisation de développement et de coopération économiques (ODCE)	23, 56
Partenaires provinciaux	8
Partenariats ruraux canadiens	1, 3, 7, 9, 19, 39
Pâturages collectifs	56
Plan vert	18, 31, 32
Plan tripartite national de stabilisation (PTNS)	32, 66
Politiques et services ministériels	1, 11, 13, 16, 19, 41, 43, 48, 51, 52, 70
<i>Préparer l'avenir</i>	43
Principaux engagements en matière de résultats	2
Priorités stratégiques	8
Programme de mise en commun des prix	69
Programme de partage des frais pour l'investissement	18, 29
Programme des paiements anticipés	68
Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole	37
Programme canadien d'infrastructures agricoles	38, 39
Programme d'équité en matière d'emploi de l'ARAP	43
Programme fédéral-provincial d'assurance-récolte	32
Programme pour le développement des eaux en région rurale	31
Programme canadien de la sécurité alimentaire chez l'exploitant agricole	38

Programme national de conservation des sols et des eaux	31, 38, 56
Programmes d'aide en cas de catastrophe basés sur l'ensemble de l'exploitation agricole	65
Programmes complémentaires de sécurité du revenu	46, 47
Programmes de recherche et de développement sectoriels	64
Programmes complémentaires particuliers aux provinces	64
Rapport annuel de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	57
Rapport annuel de la <i>Loi de l'examen de l'endettement agricole</i>	67
Rapport annuel de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	68
Recouvrement des coûts	8, 35
Rendement du Ministère	15, 45, 55
RH en direct	44
Secteurs d'activité	1, 11, 12, 14, 32, 41, 42, 44, 46, 48-52, 70
Service d'exportation agroalimentaire	24
Service canadien d'information rurale	39
Société du crédit agricole	6, 9, 46, 71, 72
Stratégie de développement durable	15, 32, 55
Stratégie de gestion environnementale des éleveurs porcins	33
Stratégie d'investissement en agroalimentaire	26
Stratégie pour le développement du commerce international	8
Subventions au secteur laitier	46
Utilisation durable des ressources	15, 31
Valeurs	5, 6, 41, 42
Valoriser nos gens	5, 42
Vision, Mission et Valeurs du Ministère	5